

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quinzième séance – Mardi 9 octobre 2012, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Luc Broch* et *M^{me} Marie Gobits*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 octobre, mercredi 10 octobre et lundi 15 octobre 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. A l'initiative de notre collègue, M^{me} Sandrine Burger, nous avons le plaisir d'accueillir et de saluer la Fédération suisse des sourds, qui nous fait l'honneur d'assister à notre séance de 17 h. (*Applaudissements.*) Je tiens quand même à préciser que le Conseil municipal, par le bureau et son président, ont désiré que cette séance soit retransmise sur TV Léman bleu avec la traduction incrustée en langage des signes. Malheureusement, la chose n'a pu se faire, car l'association des traducteurs doit avoir l'autorisation trois semaines avant. Je peux comprendre que chaque association professionnelle ait ses règles – on ne peut que les respecter – mais sachez, Mesdames et Messieurs qui êtes à la tribune du public, que nous aurions aimé que ce qui vous est actuellement traduit puisse effectivement être incrusté par l'interprète en langage des signes. Je convie toutes les personnes de cette fédération tout à l'heure à 19 h à un apéritif dînatoire, où nous pourrions échanger en présence des membres du bureau.

Nous avons également le plaisir d'accueillir ce soir le nouveau mémorialiste et adjoint à la cheffe du Secrétariat, M. Ramzi Touma, qui assistera dorénavant à nos séances. (*Applaudissements.*) M. Touma travaillait avant au Grand Conseil, il a participé à la sortie du Conseil municipal où il a déjà pu échanger avec certains et certains d'entre vous.

Nous vous informons que les motions M-960¹ et M-971² concernant respectivement un soutien au *Courrier* et le financement des partis par Alpiq, qui étaient à l'étude à la commission des finances, sont retirées par leurs auteurs.

La motion M-1019, qui concerne les délinquants algériens multirécidivistes, est également retirée par ses auteurs.

Le Parti démocrate-chrétien – mais je n'ai pas reçu l'information en tant que président – me prie d'annoncer que M^{me} Sandra Golay a quitté le groupe et qu'elle siègera dorénavant en tant qu'indépendante.

¹«Mémorial 169^e année»: Développée, 2608.

²«Mémorial 169^e année»: Développée, 2623.

Enfin, M. Pagani nous demande d'excuser son absence demain, mercredi, lors de la séance de 17 h. (*M^{me} Wenger applaudit. Rires et exclamations.*) Vous avez beaucoup d'humour, Madame la vice-présidente!

Je prie maintenant le secrétaire de donner lecture de la lettre de démission de M. Alexis Barbey.

Lecture de la lettre:

Genève, le 13 septembre 2012

Monsieur le président, cher ami,

Je suis au regret de vous présenter ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève en date du 9 octobre 2012 à 20 h 30.

En 2003, notre Conseil voyait une forte majorité de gauche régler les affaires de la Cité. Les débats étaient vifs, mais sereins, car la majorité, lorsqu'elle est puissante, entraîne une grande suffisance. En tant que citoyen et minoritaire automatique, j'en garde un souvenir semblable à celui de l'école primaire: le sujet était intéressant, mais ce que je pouvais en dire n'avait d'importance que pour moi.

En 2007, les électeurs composaient un Conseil municipal à parité hommes-femmes. Même si cela n'a rien changé à la qualité du discours, j'ai beaucoup goûté cette situation, au point d'en faire une affaire très personnelle. J'adresse un remerciement tout particulier à ceux qui, par leur vote d'il y a cinq ans, m'ont offert la plus belle des rencontres.

Cette législature 2011 a vu l'arrivée de nouveaux groupes, la non-élection de nombreuses femmes et un renversement tout virtuel de la majorité. Je ne saurais dire lequel de ces éléments a le plus entraîné l'augmentation de la nervosité ambiante, mais force est de constater que le ronronnement n'est plus de mise. A priori, toute contestation est féconde. J'ai toutefois le sentiment que le goût du sang et de la provocation remplacent trop souvent l'envie de convaincre, ce qui diminue beaucoup mon plaisir à siéger.

Je pars sans regret, mais avec une infinie tendresse pour l'Institution comme pour ceux qui la composent. La Ville restera dans mes préoccupations les plus chères au sein du Grand Conseil. Au moins, ce sera là-bas une position originale. Pour rester au courant de ce que le Conseil municipal pense et dit, je vous confie deux espionnes sous la forme de la plus charmante des poupées russes. Je les sais, Monsieur le président, cher ami, en sécurité dans notre assemblée, car je veux nous croire tous être des gens de bonne volonté.

Je vous remercie pour ces beaux échanges et ces stimulants discours qui furent autant de belles rencontres. Pour conclure, j'aimerais saluer d'une part l'administration et en particulier le Secrétariat du Conseil municipal, qui œuvrent au bien-être de la Ville sans en avoir, comme nous, les plaisirs de l'ego. D'autre part, j'adresse ma très grande reconnaissance aux habitants de Genève qui inspirent nos débats, mais, surtout, qui les supportent dans tous les sens du terme.

En vous souhaitant ainsi qu'à ce Conseil de continuer à œuvrer pour la Ville dans l'échange et le plaisir, je vous adresse, Monsieur le président et cher ami, mes salutations les plus cordiales et respectueuses.

Alexis Barbey

(Applaudissements.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne voulais pas laisser partir Alexis Barbey sans lui dire toute la sympathie que le Parti démocrate-chrétien a porté, et qu'il porte toujours, à cet élément fort de l'Entente. Vous savez qu'Alexis Barbey part, mais qu'il ne part pas complètement, puisqu'il nous laisse sa moitié – et un peu plus – au Parti démocrate-chrétien.

Je dirai donc que l'esprit d'Alexis va continuer à régner grâce à Marie Barbey et aussi, finalement, à leur futur enfant. Puisse-t-il devenir un démocrate-chrétien convaincu! (*Rires.*) C'est ce que nous espérons.

M. Olivier Fiumelli (LR). C'est aussi avec beaucoup d'émotion que nous voyons partir Alexis Barbey. Nous sommes fiers de le voir partir, puisqu'il est promu dans la ligue supérieure, disons, dans l'autre ligue au niveau cantonal. Il va continuer à siéger dans cette salle; bien sûr ce sera un autre jour, pas en même temps que nous, mais je sais qu'il continuera à suivre nos débats grâce à Marie.

Je n'utiliserai pas les mêmes termes que Jean-Charles Lathion, mais je dirai qu'Alexis Barbey, effectivement, est celui grâce à qui nous avons vraiment concrétisé l'Entente cette année. Contrairement à ce qu'a dit M. Lathion, je souhaite que leur enfant reste un bon libéral-radical, voire même qu'il continue à rester plus libéral que libéral-radical, puisque Alexis Barbey est en réalité celui qui a toujours porté haut la voix libérale dans cette enceinte. Je l'en remercie et je l'en félicite.

Pour ma part, je relèverai que j'ai énormément appris avec lui. Alexis Barbey est un homme de culture, un homme de valeurs et un homme d'humour aussi. Je me rappelle avoir passé beaucoup de bons moments avec lui et avoir beaucoup appris à la commission des finances à mes débuts dans ce Conseil municipal.

J'aimerais donc juste ici profiter de la dernière occasion qui m'est offerte pour le remercier pour tout ce qu'il a apporté à tout un chacun au sein du groupe libéral-radical, j'imagine aussi à d'autres groupes, et même à des adversaires politiques. Merci Alexis. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). C'est d'une manière un peu impromptue que j'interviens au nom du groupe socialiste et j'espère, cher Alexis, cher collègue, que tu sauras excuser mon petit côté spontané. Mais, finalement, cela peut bien s'exprimer dans des moments comme celui-là.

C'est avec regret que nous te voyons partir. Tu nous as parfois bien agacés – et j'ai eu l'occasion de te le dire – en jouant au plus libéral des libéraux, en ayant parfois un discours quelque peu agressif qui allait à l'encontre de nos valeurs de socialistes. Peut-être que ce qui me froissait, c'est que je te savais par ailleurs profondément humaniste, portant haut et fort ces valeurs qui, finalement, sont assez fondatrices de Genève et de la Genève internationale.

Alors, je retiens avec bonheur cet homme de culture, je retiens aussi, effectivement, le côté plein d'humour qui a déjà été relevé par Olivier, et puis j'aimerais citer une anecdote qui montre qu'au-delà de nos différences politiques il y a des moments fondateurs où l'on sait se rassembler. Je me souviens en effet d'un voyage à Turin qui avait été organisé par notre collègue Christian Zaugg. Nous nous sommes retrouvés dans ce qui est l'équivalent d'une maison du peuple, dans un contexte qui ne t'était certainement pas habituel, et où tu nous avais fait partager ton amour de la musique et de la chanson. Je ne détaillerai pas toutes les chansons que nous avons chantées ensemble, mais, en tout cas, ce qui est sûr, c'est que nombre de ces chansons parlaient à la socialiste que je suis.

Alors, c'est avec bonheur qu'on peut te souhaiter bonne route au sein du Grand Conseil où tu vas retrouver tes origines et siéger comme libéral, puisque le Parti libéral-radical y est encore en gestation. Donc bon vent au libéral que tu es, mais, surtout, n'oublie jamais les racines humanistes que tu sais incarner! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Je voulais, au nom du Mouvement citoyens genevois, saluer le départ d'Alexis Barbey que nous ne connaissons pas depuis longtemps, puisque nous ne siégeons dans cet hémicycle que depuis une année et demie. Mais nous avons tous pu apprécier sa courtoisie, sa discrétion et son intelligence, et je pense que ce sont quand même des traits de caractère à saluer pour une personne comme lui, qui sait s'affirmer également quand il a besoin de s'exprimer.

Je voulais également relever l'amour que Marie et lui ont apporté dans le monde de brutes politiques que représente cet hémicycle, et je trouvais aussi cela assez sympathique à souligner. A titre personnel, je dirai au revoir et bienvenue, puisque je quitte Alexis Barbey au Conseil municipal, mais que je le retrouverai peut-être dans deux jours au Grand Conseil.

M. Pierre Gauthier (EàG). Monsieur le président, vous me permettez exceptionnellement de m'adresser directement à Alexis. Je traverse la ligne jaune ou la ligne blanche continue pour m'adresser directement à toi, Alexis, et avec le tutoiement. On ne s'est pas connus très longtemps, puisque je siège depuis très peu de temps dans ce Conseil municipal et qu'il me semble que tu es plus qu'un vétéran.

J'aimerais au nom du groupe te dire que nous avons toujours apprécié ton sourire, d'abord, ta prestance, ensuite, et aussi ce petit accessoire de mode que tu portes avec grande élégance, le nœud papillon. Cela nous rappelle quelqu'un que j'aimais particulièrement bien parce qu'il a beaucoup servi notre Ville. Il s'appelait Claude Ketterer, et je sais que vous n'étiez pas tout à fait dans le même parti, mais, voilà, je voulais te dire ces quelques mots très simples pour te souhaiter bonne route, bon vent, au plaisir de te croiser à l'occasion, et bonne chance dans ce nouveau défi qui t'attend sur ces mêmes bancs, mais dans une autre chambre. Merci Alexis et bonne route.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mon cher Alexis, je prends la parole au nom de notre groupe et également en mon nom, puisque nous nous connaissons depuis 2003. Cela fait bientôt dix ans et, effectivement, Alexis, tu es un libéral de chez libéral, si je peux le dire ainsi. Ta manière de te comporter, de parler, d'aborder les choses et de développer les sujets, ton look – il a changé, à l'instar de ce que vient de dire Pierre Gauthier, puisque tu es passé au nœud papillon – tout cela te va excellemment bien.

C'est également avec regret que nous nous séparons d'un bon conseiller municipal, d'une personne qui a toujours été riche en apports. Je suis persuadé que tu apporteras ces mêmes qualités au Grand Conseil. Tu nous laisses ton épouse, comme cela, on t'oubliera encore moins. Alors, c'est avec plaisir et avec beaucoup d'émotion que je te dis bon vent et belle vie au Grand Conseil.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cher Alexis, nous avons été élus ensemble en 2003. Voilà pratiquement dix ans que nous nous côtoyons dans ces travées.

Questions orales

Je n'oublierai pas les multiples débats de haute tenue que nous avons eus – en dehors de cet hémicycle également – des débats idéologiques qui étaient il y a dix ans très éloignés, mais je pense que nous nous sommes rapprochés depuis. Nous avons tous les deux mis un petit peu d'eau dans notre vin, si tant est que c'est un breuvage encore buvable... Tu nous quittes aujourd'hui, nous le regrettons, puisque ces débats n'auront malheureusement plus lieu.

Je te remercie en tout cas pour tout ce que tu nous as apporté. Certains ont dit que tu étais un libéral pur sucre, je confirme, mais je confirme aussi qu'on perd un cycliste, puisque tu étais un des rares libéraux-radicaux à se déplacer à vélo, et c'est une raison de plus pour regretter ton départ. (*Applaudissements.*)

Le président. Voilà, Monsieur Barbey, à titre personnel et en tant que président, je vous dirai aussi que j'ai eu beaucoup de plaisir à assister à votre mariage à tous les deux et que je vous souhaite surtout bon vent dans les différents hémicycles où vous vous exprimerez dorénavant.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que M^{me} Patricia Richard, qui remplacera M. Alexis Barbey, prêtera serment ce soir à 20 h 30.

3. Questions orales.

Le président. Je vous rappelle que les questions orales ne sont posées qu'à cette première séance, et qu'elles durent trente minutes, déduction faite du temps de réponse du Conseil administratif, lequel est limité à deux minutes. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse. La parole est à Martine Sumi.

M^{me} Martine Sumi (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le maire. Le 27 septembre à 17 h vous inaugurez la place du Vélodrome. J'ai été surprise parce que plein de choses n'étaient pas terminées, par exemple la rampe d'accès en colimaçon à l'esplanade. A mes yeux, cette inauguration n'en était pas vraiment une parce que d'une part les travaux n'étaient pas finis et que, d'autre part, c'était un peu triste; il pleuvait des cordes et rien n'avait été prévu pour une inauguration dans ce quartier populaire. Est-ce que l'inauguration finale et brillante de cette place aura lieu à l'été 2013?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'avez remarqué, nous inaugurons beaucoup de places et de choses ces derniers temps. C'est le fruit d'un travail acharné de l'administration. Je profite, ici, pour l'en remercier. Il me semblait important d'inaugurer cette place du Vélodrome en l'état. L'escalier en colimaçon était un rajout qu'on a pu faire grâce aux économies réalisées par ailleurs. Et puis, de toute façon, nous avons l'intention d'inaugurer cette place une fois que la pompe à essence qui se trouve juste avant la Coop aurait déménagé. Alors, je vous donne rendez-vous dans deux ans lorsque cette pompe à essence aura complètement libéré cette place. Nous ferons peut-être à ce moment-là une inauguration telle que vous le concevez, Madame la conseillère municipale. Quant à la pluie, je ne suis pas encore maître de ce phénomène...

M. Pierre Gauthier (EàG). Les 5, 12 et 19 septembre la Ville de Genève a organisé trois séances de propagande en faveur du oui au projet de Constitution. Aucun partisan du non n'y a été invité. Les documents d'annonce de ces séances portaient les armoiries officielles de la Ville de Genève en violation flagrante de l'article 31, alinéa 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques et, subsidiairement, de l'article 34 de la Constitution fédérale.

Je suis intervenu à trois reprises auprès du Conseil administratif pour exiger des explications. Le maire m'a répondu laconiquement ceci le 11 septembre: «Ma collègue Esther Alder a donné comme consigne d'organiser un débat réellement contradictoire sur le sujet.» Ma question est donc la suivante, Madame Alder: la consigne ayant été donnée le 11 septembre – nous sommes aujourd'hui le 9 octobre, la votation a lieu le 14 octobre – attendrez-vous le 15 octobre pour organiser le débat contradictoire promis? Subsidiairement, est-il admissible que la Ville de Genève se permette de violer effrontément la loi républicaine en prenant abusivement fait et cause pour un projet constitutionnel qui, de mon point de vue, est trompeur et rétrograde?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vais tirer M. le maire de ses lectures... Je suis désolé, je ne vous dérangerai plus pendant que vous lisez vos sms, Monsieur. Ma question concerne l'encorbellement de la rue de Saint-Jean. La plaque de la Ville de Genève annonce que les travaux se termineront en août. Vu l'avancement des travaux, ceux qui sont passés par là cet été pouvaient légitimement penser qu'à la fin des vacances, avant le retour des jours sombres qui mettent en danger

les cyclistes lorsqu'ils circulent, cette piste cyclable serait à nouveau à leur disposition. Or, depuis un mois et demi, bientôt deux mois, on ne voit plus grand monde sur ce chantier. (*Remarques.*) Oui, je crois qu'il y en a un qui passe de temps en temps...

Pourquoi ce chantier semble-t-il quasi à l'arrêt? Et pourquoi n'arrive-t-on jamais en ville de Genève, en l'occurrence sur ce chantier-ci, à respecter les délais lorsqu'il s'agit d'aménagements cyclables?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. J'ai appris comme tout le monde par la presse la nomination de la nouvelle directrice des bibliothèques et discothèques municipales. J'ai appris par ailleurs qu'avant cette nomination des annonces d'offres d'emploi avaient été publiées dans presque toute la presse francophone. Ma question est en deux parties: est-ce que c'est une nouvelle manière de promouvoir Genève dans le vaste monde que de faire publier des annonces dans la presse québécoise pour engager la cheffe du bureau d'à côté? Par ailleurs, est-ce qu'on pourrait avoir quelques explications sur les raisons pour lesquelles le préavis de sélection n'a pas été suivi? En d'autres termes, pourquoi une personne autre que celle qui a été présélectionnée a finalement été engagée?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, cette histoire est trop longue, trop longue d'une part pour répondre à votre question en deux minutes et, d'autre part, parce qu'il y a eu trois appels à candidature successifs – vous l'avez relevé – avec des cercles de plus en plus élargis de diffusion pour répondre au besoin d'avoir une direction à la tête de ce service majeur du département et de la Ville de Genève. Le premier appel a eu lieu au printemps 2010 sous l'égide de mon prédécesseur, Patrice Mugny. Sans résultat. Quand je suis arrivé en juin 2011, j'ai pris acte que cette procédure n'avait pas abouti. J'ai relancé la procédure en août-septembre 2011 avec un comité de préavis composé de représentants externes et internes, en bonne partie des gens de métier.

Lors de ce deuxième appel, nous avons eu quatre dossiers, mais aucun n'était suffisamment convaincant pour être retenu. Nous avons lancé un nouvel appel en janvier 2012 en élargissant cette fois-ci, il est vrai, à toute la Francophonie. Nous avons quand même eu vingt-sept dossiers, essentiellement, pour les gens de métier, des gens hors de Suisse. C'est logique, puisque l'on a prospecté ail-

leurs. J'ai beaucoup de contacts ces derniers temps avec les milieux professionnels concernés, et j'ai cru comprendre aussi que beaucoup de gens du métier ne postulaient pas à des postes de gestion, des postes à responsabilités.

Effectivement, comme vous le dites, c'est un comité de préavis, qui a très bien fait son travail. Depuis que je suis en fonction j'ai fait plusieurs nominations de cadres supérieurs dans mon département, au Muséum, à la Bibliothèque de Genève ou au Service des sports, pour lesquelles les préavis ont été suivis, mais il ne s'agit que d'un préavis. Dans ce cas-là, le Conseil administratif a fait le point, j'ai effectivement retiré cette candidature, et après trois appels successifs, publics, sans résultat – et on peut commenter cela longtemps – je prends mes responsabilités.

J'ai moi-même envisagé plusieurs noms, dont celui de M^{me} Pürro, et celle-ci a répondu présente. J'assume totalement ce choix, mais je crois qu'après trois appels le personnel, le service et la Ville de Genève étaient en droit d'avoir une direction. Je me réjouis de ce choix. M^{me} Pürro a également fait une évaluation par mise en situation qui était concluante, les *assessments* sont à la mode...

Pour terminer, je dirai que le Service des bibliothèques et discothèques municipales, qui est vraiment un service essentiel, puisque c'est un service de proximité, a d'excellents professionnels et professionnelles, y compris dans l'équipe de direction. Il réunit des métiers essentiels, celui du livre, dont on sait qu'il évolue. Le département a d'ailleurs fait avant que j'arrive un gros travail sur l'avenir des métiers du livre et de la bibliothèque en particulier. Ce service est donc un des instruments de la Ville de Genève pour le soutien au livre.

M^{me} Pürro amène son expérience de gestionnaire d'un grand service municipal décentralisé axé sur le service à la population. Il y a beaucoup de points communs, du travail en réseau, dans les quartiers. Je me réjouis d'avoir ses compétences à la tête de cette direction et je me réjouis d'avoir enfin une direction à la tête des bibliothèques municipales. J'espère avoir répondu à votre question.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à Rémy Pagani, qui est responsable de l'aménagement public. Des travaux sont effectués en ce moment sur un petit tronçon de la rue de Zurich, qui relie la rue de Berne à la rue de Neuchâtel. Ce tronçon, qui a provisoirement été fermé il y a quelques années pour créer un espace public, a largement été utilisé, non pas par le public et les habitants du quartier, mais par les dealers. Aujourd'hui, quelques travaux sont en train de se faire pour l'aménager d'une manière un peu plus conviviale, car, effectivement, jusqu'à ce jour, ce n'était pas très réussi.

Puisque nous aménageons ce tronçon de rue, pourquoi ne pas agrandir le préau arrière de l'école de Zurich, qui jouxte justement ce tronçon et qui donne sur la rue de Zurich? Celui-ci est relativement étroit et il pourrait profiter de cet espace ouvert au public. Je pense que ce serait quand même préférable que ce soient les enfants de l'école qui profitent de cet espace plutôt que les dealers, qui vont d'ailleurs continuer à en profiter malgré le nouvel aménagement...

M. Rémy Pagani, maire. Moi, je trouve que c'est une bonne idée sauf que – vous le savez comme moi – il s'agit d'une rue qui est officiellement cadastrée comme une rue. On a mis je crois dix ou quinze ans – il y a peut-être ici des habitants des Pâquis pour le confirmer – pour arriver à fermer ce tronçon de rue et à le mettre à disposition de la population. Vous avez vu il y a quinze jours que la population n'a pas voulu aller à marche forcée – si j'ose dire – sur les tronçons de rue que nous piétonnerons. Je retiens l'idée, mais, à mon avis, transformer une rue en préau d'école, cela va prendre quelques années à vue humaine. Je me ferai fort d'essayer de convaincre la Direction générale de la mobilité de faire passer cette rue du domaine public au domaine privé de la Ville de Genève.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Ma question s'adresse à M. Pagani parce qu'elle concerne plusieurs départements, dont le sien.

En 2009, le Conseil administratif avait décidé de prévenir la consommation excessive d'alcool dans les domaines qui étaient de la compétence de la Ville, et avait assorti de conditions la location ou la mise à disposition de salles, et l'attribution des fermages. Toutes ces conditions étaient tout à fait pertinentes. Cela passait par l'application de la loi de protection des mineurs, par la formation des barmen, par la mise à disposition d'eau fraîche, et ainsi de suite. Je voudrais savoir si cette décision est toujours valable et, si c'est le cas, si elle est toujours appliquée.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Madame Fehlmann Rielle.

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et concerne les prix de pension dans les institutions de la petite enfance. Comme vous le savez, le prix de pension correspond à une charge importante pour des milliers de familles en ville, en particulier les familles de la classe moyenne. L'Association des communes genevoises a mis sur pied un groupe de travail chargé d'harmoni-

ser ces tarifs sur le plan cantonal. D'après nos renseignements, ce dernier aurait dû démarrer début septembre. Quelle est la situation? Quel débat ce groupe a-t-il, et comment la Ville de Genève va-t-elle se positionner à cet égard?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question. Je rappelle que la Cour des comptes avait effectivement mis en exergue les disparités quant aux prix de pension pratiqués dans les différentes communes. Les communes avaient alors saisi l'Association des communes genevoises (ACG) pour demander qu'on aille dans le sens d'une harmonisation. Sachez qu'un mandat a été délivré à Evaluanda pour voir quelles pourraient être les propositions en termes de tarification sur l'ensemble des communes. Sachez aussi que le Service de la petite enfance a déjà été auditionné et qu'au mois de novembre l'ACG réunira les magistrats des communes concernées.

Pour moi, qui suis en charge du Service de la petite enfance, je pense, effectivement, qu'il serait assez sain qu'on ait les mêmes tarifs dans toutes les communes. Je vois donc cela plutôt d'un œil favorable. Les communes vont délibérer au mois de novembre sur ce sujet, et vous serez mis au courant de l'évolution de ce dossier.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Ma question s'adresse à celles et ceux qui sont responsables des installations logistiques lors des manifestations organisées par la Ville de Genève, notamment «La Ville est à vous», et qui s'occupent en particulier de faire en sorte que des personnes à mobilité réduite puissent en bénéficier confortablement.

J'ai été abordée récemment par une personne à mobilité réduite en chaise roulante qui s'étonnait qu'elle n'ait pas été régulièrement guidée, à cette occasion, vers une installation adéquate, par exemple qu'on lui indique – lorsqu'elle avait demandé d'aller aux WC ou de se laver les mains – un lieu où il y avait des marches, ou encore qu'on la renvoie à une personne qui aurait pu lui fournir une clé, mais qui était responsable de tant d'autres choses que le temps avait passé et que cela n'avait plus répondu, finalement, à l'urgence de la demande.

Je vous pose donc la question: lorsqu'il y a des fêtes, est-il prévu des installations mobiles de circonstance? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une solution de recours pour les personnes à mobilité réduite?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

Questions orales

M. Pierre Vanek (EàG). C'est une question pour M. le maire. Vous le savez, la Ville de Genève, en tant que municipalité, a une existence distincte de celle du Canton qui date de la révolution radicale inachevée de 1841. En outre, elle a dans la Constitution actuelle un ancrage fort qui découle de la révolution populaire radicale de 1846, qui a fait cette Constitution. Cette dernière a été modifiée depuis par de nombreuses initiatives et votes citoyens.

Or, les vellétés de démonter et de fragmenter notre Ville sont constantes, pour les mêmes raisons sans doute, Monsieur le maire, que celles de M^{me} Thatcher, par exemple, quand elle a voulu démolir au milieu des années 1980 le Conseil du Grand Londres et découper ce dernier en petits morceaux pour en faire ce qu'elle voulait. Et ce ne sont pas des fantasmes. Dans cette salle même – vous vous en souvenez – nous avons débattu d'un projet de loi du Conseil d'Etat qui visait précisément à usurper le titre de la Ville et à fragmenter celle-ci en une dizaine de petites municipalités urbaines. Je crois que c'était fin 1999. Dans ce contexte, Monsieur le maire, je vois avec inquiétude disparaître toute trace de la Ville de Genève du projet de Constitution qui est soumis au souverain le week-end prochain. Qu'en pensez-vous?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai lu attentivement le texte définitif de cette Constitution, puisqu'il s'agit d'un long travail de quatre ans de la Constituante et, effectivement, il n'y est plus fait référence, comme dans le texte précédent, à la Ville de Genève en tant qu'entité, pas plus qu'en tant qu'entité urbaine. Je tiens d'ailleurs à souligner qu'un acquis de la démocratie en Europe et de notre pays ne figure plus non plus dans cette Constitution, c'est la référence au Conseil général, qui est le corps électoral principal, c'est-à-dire l'ensemble de la population.

Je vous renvoie à une prise de position parue dans le *Temps* de mon prédécesseur, M. Guy-Olivier Segond, maire de Genève, qui a aussi été président du Conseil d'Etat, et dont le ton est assez cinglant. Il y remarque ces absences, ces anomalies, qui sont en fait un trait tiré sur l'histoire de notre République et de notre démocratie. C'est effectivement assez inquiétant, puisqu'on a les racines qu'on mérite et que, quand on en fait fi, on peut d'autant moins se projeter dans l'avenir.

Cette négation de la Ville de Genève pose également des problèmes financiers, puisque, comme vous le savez, nous avons des intérêts financiers à préserver en votre nom, notamment les 33% que nous avons dans les Services industriels de Genève (SIG), mais aussi dans bien d'autres organisations dans lesquelles la Ville de Genève est représentée en tant qu'entité. Ce projet de Constitution présente des possibilités de nier le poids de la Ville de Genève, et celles-ci seront bien évi-

demment utilisées par celles et ceux qui ont rédigé ce texte. J'en prends acte et je vous invite comme par le passé, Monsieur le conseiller municipal, à faire front face à cette disparition et à ce processus antidémocratique.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vous avez eu la réponse de M. Pagani, maire, Monsieur le conseiller municipal Vanek, vous souffrirez également que je vous donne, en ma qualité de vice-présidente, la décision et la prise de position du Conseil administratif lorsqu'il a été questionné sur le résultat final du texte relatif à la nouvelle Constitution. Le Conseil administratif, dans une écrasante majorité, s'est positionné en faveur de la nouvelle Constitution. Maintenant, là où votre question me semble non seulement pertinente mais d'actualité, c'est dans le lien avec l'un des projets au Conseil d'Etat relatif à la péréquation intercommunale. Sous l'angle de la fiscalité, celui-ci viserait de manière tout à fait concrète à démanteler la Ville de Genève, en tout cas à lui retirer sa capacité financière à hauteur de 133 millions de francs, et donc sa capacité à faire face à ses obligations, pas uniquement pour ses communiens, mais de manière plus large vis-à-vis de l'ensemble du Canton et de la région. Je vous remercie de votre question pour laquelle vous souffrirez que je vous donne ce petit complément d'information.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Vu que la réponse donnée à mon préopinant a été plus que complète, je vais juste modifier un tout petit peu ma question. Effectivement, dans le projet de Constitution que le peuple sera amené à voter le 14 octobre, il est dit que les SIG pourraient être délégués à une fondation de droit public. Or, à l'heure actuelle, dans la Constitution existante, il est mentionné clairement que les SIG s'occupent de cette tâche de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. Vous avez répondu tout à l'heure qu'un démantèlement n'était pas exclu, étant donné que la Ville était propriétaire à hauteur de 30%.

Ma question est de savoir si vous avez discuté de cette problématique avec les autres communes, puisque les communes genevoises sont propriétaires, je crois, à hauteur de 45%. Est-ce que vous pourriez s'il vous plaît, Monsieur le maire ou Madame la vice-maire, me répondre sur la position adoptée par l'Association des communes genevoises et me dire s'il y a déjà eu une discussion à ce propos?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Alors, Madame Figurek, sur la question de la position ou d'une détermination finale de l'Association des communes genevoises, j'avoue que je ne saurais vous répondre avec exactitude, mais je vais me renseigner. Effectivement, on a eu un débat... Je chercherai et

je vous donnerai la réponse exacte demain. Maintenant, sur la vigilance que les communes, qui sont détentrices de 45% du capital des SIG, ont à l'endroit de cette régie publique, sachez qu'elle est très importante.

Vous avez très certainement en mémoire une volonté récente du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de capter à son unique et seul profit une partie du bénéfice. Sachez que la Ville de Genève, avec 30 autres communes, a déposé un mémoire au Tribunal fédéral pour contester la position du Conseil d'Etat et du parlement. Vous avez donc là un exemple tout à fait concret où les communes, et où la première d'entre elles, la vôtre, ont été vigilantes et n'ont pas hésité, puisqu'il s'agissait là d'une décision du Grand Conseil, à faire usage des voies de droit. Nous attendons encore la décision du Tribunal fédéral. Lorsqu'elle nous sera communiquée nous vous en ferons part.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne les environs du Clos Voltaire. Suite aux travaux de rénovation, on avait promis aux habitants du quartier de faire à côté un potager urbain ouvert aux habitants. La demande est d'ailleurs très forte dans le quartier. Les gens se réjouissaient de ce futur potager. Cela fait maintenant deux ans que les travaux sont terminés, et le potager n'est toujours pas là. Par contre il y a un bout de pelouse qui est grillagé des quatre côtés par une barrière et les gens attendent... Nous voulions donc savoir quand ce potager finirait par être ouvert aux habitants.

Le président. M. le maire vous répondra demain.

M. Guy Dossan (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Depuis quelques mois on voit les pavés lumineux de la place du Molard s'éteindre les uns derrière les autres; 25 ou 30% sont carrément éteints. Avez-vous l'intention de faire quelque chose, ou bien cela veut-il dire, comme on nous l'avait soufflé à l'époque, que pour réparer les pavés il faut rouvrir toute la place? J'espère que ce n'est pas le cas, et j'attends qu'il se passe quelque chose sur la place la plus touristique de notre ville.

Le président. M. le maire vous répondra demain.

M. Olivier Tauxe (UDC). Alors, moi, j'ai une demande que je qualifierai d'urgentissime pour M. le maire, Rémy Pagani. C'est la deuxième fois que je vais à l'assaut concernant le passage piéton du 9, chemin des Crêts-de-Champel, parce que cette rue est absolument dangereuse. Tous les matins nous avons tous les employés français, les 74 et les 01, qui déboulent comme des fous pour aller à l'hôpital. Cette fois-ci, j'ai même fait comme vous le demandiez, Monsieur le maire, vous avez des plans, des photos aériennes... Alors, au lieu d'attendre une pétition qui ne manquera pas d'arriver si vous ne bougez pas – nous avons suffisamment de sujets à traiter – je pense que vous pourriez juste essayer de faire bouger les choses avec votre département.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, je prendrai avec intérêt vos plans et je m'activerai pour faire en sorte que ce passage clouté soit dessiné sur la chaussée. Ceci étant, je vous rappelle que cela dépend de la Direction générale de la mobilité, que tout ceci doit être soumis à cette haute autorité du Canton et que cela prend un peu de temps. Mais je m'y emploierai, car, sur des questions de sécurité, on ne discute pas, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question est à transmettre aux autorités concernées. Elle est posée par des chauffeurs professionnels tels que les taxis ou ceux qui ont une profession libérale. A la place du Cirque en direction de Cornavin, nous avons dans le temps la possibilité de tourner à gauche pour prendre le boulevard Saint-Georges. Cette possibilité a été supprimée depuis passablement de temps; je pense que cela s'explique par la nécessité de réorganiser le carrefour. Néanmoins, les barrières de travaux sont toujours en place, alors qu'elles ne sont plus vraiment justifiables, puisqu'il ne se passe plus rien sur cette petite partie.

Cette gabegie sur route, dans des endroits où c'est vraiment mal adapté, où la circulation devient difficile pour les gens qui travaillent à Genève, ne devrait-elle pas faire l'objet d'une étude plus approfondie pour une mobilité un peu plus fluide? A l'heure actuelle, il est vraiment impératif de cesser toutes ces tracasseries de circulation, cette guerre contre les automobilistes, puisque – je vous le rappelle quand même – en principe, à Genève, les gens qui circulent travaillent, ils se rendent d'un lieu de travail à un autre, y compris les professionnels avec des véhicules dits professionnels.

Je sais que la décision a été prise de fermer ce virage pour l'hiver, alors on aimerait avoir une réponse sur cette place du Cirque parce que les citoyens grognent et que la population commence à voir rouge.

M. Rémy Pagani, maire. Je connais relativement bien ce dossier. Je me suis interrogé sur cette problématique de la même manière que vous, Monsieur le conseiller municipal, puisqu'un certain nombre de conseillers municipaux m'avaient déjà interpellé sur des barrières Vauban en déshérence, qui étaient laissées par les chantiers. En fait, ce tourner à gauche n'est plus possible parce que le passage des trams et des usagers qui utilisent ces trams est beaucoup plus important qu'avant à cet endroit-là. La réorganisation du carrefour ne le permet plus.

Ces installations provisoires subsistent parce que nous avons un petit litige avec la Direction générale de la mobilité. Les Verts ne sont pas là, ça les intéressera peut-être, il faudrait le leur transmettre, Monsieur le président, mais il y a un litige pour calibrer la piste cyclable qui s'arrête, je crois, vers la paroisse Sacré-Cœur. Il y a un petit litige pour savoir s'il faut la faire continuer en traversant le carrefour ou non. C'est une histoire d'une ou de deux semaines. J'espère que dans deux semaines la solution sera trouvée, et qu'on mettra un terme à cette installation provisoire pour la rendre définitive.

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse également à M. le maire, Rémy Pagani. Dans le cadre du processus de la demande d'autorisation pour la première *Slutwalk* suisse, ou «Marche des Salopes», la Ville de Genève, par l'intermédiaire d'un collaborateur du Service de la sécurité et de l'espace publics, a demandé aux organisatrices de fournir la liste exhaustive de tous les slogans qui figureraient sur les pancartes utilisées lors de la manifestation. Est-ce que vous pourriez expliquer ou justifier cette mesure? Est-ce que cette mesure entrera dans les pratiques habituelles du processus de demande d'autorisation?

Le président. M. le maire vous répondra ultérieurement.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani, éventuellement à M. Kanaan. Je viens de lire dans le bilan de septembre 2012 de la société Pathé que celle-ci envisageait fortement de fermer le multiplexe Rialto en raison de l'insécurité grandissante dans le périmètre de la gare, parce que cela pèse sur ses résultats. Même si je ne suis pas un client régulier de ces sept salles, je déplore-rais leur fermeture.

Et je profite de cette information, à l'heure où le nombre des cinémas indépendants ou appartenant au groupe Pathé risque d'être inférieur à dix en ville de Genève, pour vous demander où en sont les démarches juridiques relatives au classement de l'une des plus belles salles de notre ville, le Plaza.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Vous avez évoqué plusieurs sujets, Monsieur le conseiller municipal. Sur le Rialto, je n'en sais pas plus que vous. Nous n'avons pas été contactés directement, mais nous avons lu cette information, effectivement. Nous savons qu'il y a une menace généralisée sur les cinémas du centre-ville, souvent pour des raisons de loyers. Ce n'est peut-être pas le cas ici. Je ne peux pas vous répondre sur le classement du Plaza, lequel, malheureusement, est en suspens pour des causes liées à une certaine confusion autour de la propriété réelle de l'établissement. Les procédures sont ralenties, mais nous faisons notre possible pour que ce dossier avance, car c'est une salle magnifique, comme vous le dites.

Quant aux cinémas indépendants, nous sommes en contact très étroit avec eux. Nous sommes intervenus dans le sauvetage du Cinélux. Le département que je dirige a contribué à financer les nouveaux équipements numériques de cet établissement et l'a accompagné dans toutes les démarches. Nous sommes vraiment en train de veiller à maintenir le réseau des salles indépendantes, notamment autour du Grütli, et bien sûr les salles comme le Cinélux, les Scala, le Nord-Sud ou le Bio, à Carouge, qui est déjà en gestion associative. Nous nous y employons vraiment très activement.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani en tant que responsable de la communication. J'ai pu lire sur la page d'accueil du site de la Communauté genevoise d'action syndicale un certain nombre de positions contre la Constitution. Je m'étonne que cette organisation puisse prendre des positions de ce type sur toute sa page étant donné que cette dernière reçoit une subvention annuelle, et que le fait qu'elle est soutenue par la Ville de Genève figure, du coup, sur sa page d'accueil. Ne craignez-vous pas qu'on lie cette image de la Ville de Genève à une position sur une votation qui arrive très prochainement?

M. Rémy Pagani, maire. Je pense qu'il est un principe général dans notre République, Madame la conseillère municipale, c'est celui de garantir la liberté d'expression. En ce qui concerne la Communauté genevoise d'action syndicale – vous l'avez bien noté – c'est une organisation syndicale faïtière, reconnue par les autorités à tel point qu'il y a une petite subvention de 6000 francs, je crois. Je ne pense pas qu'avec 6000 francs on puisse, comme vous le suggérez, bâillonner ces gens qui sont des citoyens comme vous et moi et qui ont le droit de faire la propagande qu'ils veulent sur ces objets, puisqu'on se lancerait à ce moment-là dans des pratiques un peu abusives, même certainement abusives.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle porte sur le projet de loi 11032 déposé au Grand Conseil par le Mouvement citoyens gene-

Questions orales

vois et l'Union démocratique du centre et qui vise ni plus ni moins à supprimer la police municipale. Ce projet de loi a été signé par MM. Spuhler, Stauffer, Poggia, mais aussi par Henry Rappaz ou Dominique Rolle. Ils proposent que la police municipale soit contrôlée par le Canton mais payée par la Ville. Avez-vous conscience de ce projet de loi déposé le 25 septembre? Quel est l'état d'esprit dans les troupes de la police municipale s'agissant des incertitudes pesant sur l'avenir de la police municipale, et quelle est la réponse éventuelle que vous pouvez dorénavant apporter?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, je profite de l'occasion pour dire que ce projet de loi va à l'encontre de la décision de la majorité de ce Conseil de faire passer les effectifs de la police municipale, sous l'impulsion du Conseil administratif, de 110 à 200 postes pour la fin de cette législature. C'est une volonté déterminée de votre Conseil, de notre Conseil. Je m'étonne aussi que certains sur ces bancs, une personne en particulier, distribue dans les postes de la police municipale des tracts appelant cette dernière à réaliser d'autres actions. La police municipale est sous la haute autorité du Conseil administratif, et je pense qu'elle doit avoir des priorités, que nous avons annoncées devant votre Conseil, d'ailleurs, et qui seront rendues publiques dans quelques jours.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir respecter ces personnes qui travaillent dans des conditions assez délicates, de faire en sorte que ce corps de police soit respecté comme il se doit et de ne pas le mettre dans les travers de certaines actions politiques qui viseraient soit à l'armer soit à le voir disparaître. Cela n'empêche pas que chacun puisse penser ce qu'il veut et faire les promesses qu'il veut, mais je pense que le Conseil municipal, avec le Conseil administratif, a déterminé une politique et que, jusqu'à preuve du contraire, cette politique est celle de votre Conseil municipal.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je vous informe que je clos la liste des intervenants. La parole est à M. Carlos Medeiros.

M. Carlos Medeiros (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani, ministre des affaires étrangères en titre de la Ville de Genève... Vous vous êtes mêlé d'affaires à New York aux frais du contribuable, Monsieur, même si vous avez dit dans la presse que c'était sur votre temps libre. Je remarque d'ailleurs qu'il a vraiment l'air un peu éteint, qu'il répond très peu, ça doit être le *jet lag*, vous lui transmettez, Monsieur le président...

Moi, ce que je trouve pénible, pour ne pas dire autre chose, c'est que M. Pagani, encore une fois, se mêle de tout et de rien, qu'il ne fait pas grand-chose s'agissant des choses importantes dont il devrait se mêler concernant notre ville, mais qu'on découvre comme par hasard que, par rapport au conflit israélo-palestinien, il va dans un soi-disant tribunal, organisé par des Israéliens, tient-il bien à préciser, histoire qu'on ne l'accuse pas...

Le président. Votre question, Monsieur Medeiros!

M. Carlos Medeiros. Alors ma question est très simple: quand M. Pagani va-t-il se cantonner au rôle pour lequel il a été élu, c'est-à-dire celui de conseiller administratif de la Ville de Genève?

M. Rémy Pagani, maire. Je rassure tout de suite M. Medeiros, je suis en parfaite santé, en pleine forme. S'il faut que j'intervienne plus, il faut me le dire, mais je pensais qu'il était de bon aloi d'être un peu modéré dans mes activités. On me dit hyperactif, cela m'étonne donc que vous ayez constaté que j'étais un peu tassé ces jours...

Cela étant, sur le fond, Mesdames et Messieurs, j'aimerais redire ici que, lors du soixantième anniversaire des Conventions de Genève, j'ai été délégué, sur invitation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), pour aller trouver des militants, des citoyens comme vous et moi, notamment des militants et des syndicalistes paysans, mais aussi des journalistes, qui essaient de recréer la base d'une société nouvelle, que ce soit au Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, que ce soit en ex-Yougoslavie ou au Liban, avec l'aide et le soutien logistique du CICR, qui est reconnu partout dans le monde. Je m'y suis rendu au nom de Genève.

J'ai été fier de faire cette mission, et j'en profite pour dire que j'ai aussi présidé un congrès que personne n'a vu, ici, un congrès d'opposants tunisiens dans lequel se trouvaient M. Marzouki et bien d'autres. Deux ans et demi après, ces citoyens, qui se sont attachés à reconstruire leur pays au-delà des tortures, des interdictions et des brimades qu'ils ont subies, sont devenus ministres ou présidents de la République. Je pense que c'était le minimum que devait faire notre municipalité, non pas comme dépositaire des Conventions de Genève mais parce que, quand même, dans Conventions de Genève, il y a le mot Genève.

Voilà, cela me semblait une démarche citoyenne, et je n'ai jamais prétendu me substituer en quoi que ce soit – et je pèse mes mots – à la politique étrangère de la Suisse ou du Canton. C'était une démarche citoyenne qui visait à soutenir

des projets citoyens, que nous soutenons, d'ailleurs, avec le programme de la Délégation Genève Ville Solidaire. Par exemple, en ce qui concerne le Sud-Kivu, nous sommes très fiers d'avoir, avec l'aide du Département fédéral des affaires étrangères, construit un dispensaire pour recevoir chaque mois 400 femmes qui se font actuellement violer, torturer, Monsieur Medeiros...

Le président. Monsieur le maire, il vous faut conclure!

M. Rémy Pagani, maire. Je pense que personne ne peut nous reprocher d'avoir cette action humanitaire. (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse au magistrat en charge de la culture, Sami Kanaan. Cinq mois après ce vote malheureux, en tout cas pour le Parti démocrate-chrétien, concernant le Musée d'art et d'histoire, je voulais connaître l'état d'avancement de ce projet. Je voulais aussi savoir si nous aurons un jour ou l'autre un véritable musée à disposition de la population genevoise, et surtout qui nous évite tout accident qui pourrait nuire à la réputation de notre ville. Je vous remercie infiniment pour cette réponse qui, j'en suis sûr, sera très précise.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Alors, le vote auquel vous faites référence, Monsieur le conseiller municipal, moi, je le trouve très heureux, puisqu'une très large majorité de ce Conseil avait accordé au Conseil administratif un crédit complémentaire. En fait, c'est mon collègue qui pourrait répondre, bien que nous travaillions en étroite collaboration sur ce dossier. (*Remarque de M. Pagani.*) Oui, il paraît qu'il est fatigué, donc je réponds à sa place... On travaille en étroite collaboration pour terminer l'étude, y compris pour les options, puisque ce crédit avait été précisé, notamment par rapport à la cour des Casemates.

Le travail avance bien; mon collègue et moi-même allons bientôt découvrir les résultats des travaux des architectes qui vont essayer de réussir ce qu'on appelait à l'époque le grand écart, c'est-à-dire à la fois de sauvegarder l'essence du projet, notamment en termes de surfaces complémentaires sur les plans qualitatif et quantitatif, et de tenir compte des critiques des milieux de protection du patrimoine. Dans un grand écart il y a toujours une part de risque, mais nous allons découvrir bientôt le résultat de ces travaux. Nous communiquerons à ce sujet d'ici fin novembre, je pense, et votre Conseil en sera bien sûr informé. Je reste persuadé que nous devons absolument trouver une solution, car ce musée ne peut

plus attendre. Cet été, il faisait 40 degrés dans les étages des beaux-arts, ce qui – vous en conviendrez – ne va évidemment pas pour des peintures.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai entendu parler d'un plan directeur pour les deux-roues motorisés. Apparemment, il est en travaux dans vos services et il pourrait arriver prochainement. Il parle de plusieurs choses, notamment, par exemple, d'introduire un parcomètre pour les deux-roues motorisés – je n'ai pas plus de problèmes que cela concernant la taxation du domaine public – mais, surtout, de supprimer 1000 places de parc pour ce type de véhicules. Je voudrais savoir si c'est toujours d'actualité, et si on a une chance que ce projet soit discuté dans l'une de nos commissions.

M. Rémy Pagani, maire. Il y a effectivement un problème – vous l'avez constaté – avec l'augmentation des immatriculations des deux-roues motorisés, c'est-à-dire des scooters, puisqu'ils se garent un peu n'importe où, notamment sur les trottoirs. Nous avons effectivement essayé de réfléchir d'abord à cette problématique-ci. Je vous signale qu'aux Minoteries, par exemple, il y a toute une série de motos qui se garent et qui empêchent les piétons de se déplacer. Je pense aussi à la gare, enfin à toute une série d'endroits emblématiques de notre cité où cette problématique se pose. Nous avons donc réfléchi à cette situation, mais de toute façon vous serez informés s'il y a un plan directeur de la mobilité des deux-roues motorisés.

A ma connaissance, nous avons pris deux décisions. La première est de faire en sorte de mettre à disposition des scooters qui sont aujourd'hui sur les trottoirs des places pour scooters sur la chaussée. Chaque fois que nous constaterons une accumulation de ces scooters, nous ferons en sorte de les mettre sur la chaussée. Cela pose ensuite le problème de la compensation des places de parking pour voitures, et nous discutons âprement de cela avec la Direction générale de la mobilité pour trouver une solution. A mon avis, il ne devrait pas y avoir beaucoup de problèmes, puisqu'une place pour voiture accueille cinq ou six scooters. Toujours est-il que nous devons trouver des compensations, tel est le vœu du Grand Conseil. Ce sont, à ma connaissance, les seules décisions que j'ai prises, mais je vous préciserai les choses si tel n'était pas le cas.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Je voudrais d'abord la remercier, ici, publiquement, puisque, suite au retrait du projet de délibération PRD-38, elle avait effectivement envoyé une contre-directive à toutes les crèches genevoises stipulant que les enfants de parents chômeurs ne devraient

plus être stigmatisés à l'avenir. Cependant, je m'interroge parce que plusieurs crèches en ville de Genève sont en train d'adopter et de diffuser le règlement tout fraîchement sorti de ses services, mais qu'on n'y trouve pas de trace de cette directive. La directive, apparemment, n'est pas jointe à ce règlement. Qu'en est-il des promesses qui avaient été faites à l'époque, à savoir que ce règlement serait modifié et que ses directives d'application seraient publiées?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question. Effectivement, il s'agit d'une circulaire qui est passée dans toutes les institutions de la petite enfance. Vous avez interpellé ce Conseil et moi-même sur la possible discrimination à l'égard d'enfants de personnes sans emploi. Immédiatement, j'ai adressé un courrier à l'ensemble des institutions de la petite enfance spécifiant que tous les enfants dont les parents étaient domiciliés en ville de Genève avaient le droit à une place. Sachez toutefois qu'aujourd'hui, malheureusement, nous n'avons pas de place pour tout le monde. Ensuite, en fonction du moment où les personnes s'inscrivent, il peut y avoir un temps d'attente. Mais je peux vous assurer aujourd'hui qu'il n'y a pas de discrimination.

Concernant la publicité de ces directives, nous sommes en train de mettre en place un processus avec un avis de droit, qui nous dira si celles-ci doivent être annexées ou non au règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, et cela en fonction de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, comme vous le signalez.

M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne l'explosion survenue la semaine dernière à la station d'épuration d'Aire des Services industriels de Genève. Connaît-on la cause de cette explosion? Sous quelle forme les conseillers municipaux seront-ils tenus informés des résultats de l'enquête en cours, et dans quelle mesure la sécurité des employés travaillant dans les deux autres stations est-elle assurée?

Le président. M. le maire vous répondra demain.

M. Julien Cart (Ve). Ma question s'adresse au maire, Rémy Pagani. Comme vous le savez peut-être, des manifestants viendront demain devant l'Hôtel de Ville à propos du bois de la Bâtie. Ce sont des personnes de l'association Les Amis de

la Bâtie qui s'interrogent sur la lenteur du réaménagement projeté de ce parc. On a appris par la Ville qu'un concours avait été mis en place pour réaménager une partie de ce parc. Qu'est-ce qu'on attend? Qu'en est-il notamment de la motion M-978 sur le parc aventure «acrobranche» qui a été signée par l'ensemble des groupes? Qu'en est-il de cet aménagement? Qu'en est-il de ce parc, sachant qu'il y a beaucoup à faire, notamment au niveau de la sécurité et du Chalet du Bois-de-la-Bâtie?

M. Rémy Pagani, maire. D'abord, Monsieur le conseiller municipal, vous l'avez relevé, nous avons lancé un concours sur l'aménagement de l'ensemble de ce qu'était dans mon enfance le bois de la Bâtie, mais qu'il faut appeler aujourd'hui un parc urbain. En effet, la Ville s'est tellement développée qu'elle entoure quasiment cette forêt. C'est un gros budget, Mesdames et Messieurs. Je vous rappelle que vous nous demandez par ailleurs d'essayer de freiner nos investissements. Il va y avoir des arbitrages à faire. La mise en œuvre de ce projet risque bien de prendre du temps. Nous allons donc faire ce concours international. C'est d'ailleurs sur cette base que nous allons collaborer avec l'Etat pour la mise en valeur d'un cheminement piétonnier qui partirait d'Onex pour arriver au centre de notre ville. On a aussi la voie verte qui va longer le bois de la Bâtie, plus toute une série d'aménagements. Nous en sommes conscients.

Je pense qu'il va falloir qu'on arbitre, non pas en abandonnant un certain nombre de projets, mais en les repoussant, pour faire en sorte de se maintenir à cette ligne de flottaison que nous voulons tous de 150 millions de francs. Au-delà, la municipalité ne pourra pas agir.

En ce qui concerne la problématique de l'acrobranche, je me suis déclaré de manière un peu aventuriste – je le reconnais – en faveur de ce sport, mais depuis l'article paru dans un journal hebdomadaire de notre cité un certain nombre de rapports me sont parvenus. Ils font état d'accidents mais aussi du fait que la responsabilité de la municipalité serait engagée, le cas échéant, puisque ce projet se déploierait dans un bois, et que – vous ne l'ignorez pas – la foudre tombe assez souvent au bois de la Bâtie. La responsabilité de la Ville serait donc engagée et c'est pourquoi il s'agit là aussi d'aller pas à pas, de voir la situation et d'évaluer les risques. De toute façon, sur le fond du problème, nous sommes tous conscients qu'il faut qu'on redonne un peu de lustre à ce terrain d'aventure qu'est le bois de la Bâtie.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question concerne les propositions du Conseil administratif dont nous sommes régulièrement saisis. Je suis chaque fois frappé, un peu effaré, étonné même, mais, dans le fond, assez réjoui de voir que

le Conseil administratif nous propose des investissements importants qui tournent sur des millions de francs, voire sur des dizaines de millions. J'en déduis que la situation de la Ville de Genève est particulièrement saine alors que tout, autour de nous, a plutôt tendance à s'effondrer économiquement.

Ma question est la suivante: je vois qu'il y a des projets qui ont été étudiés dans le cadre du plan financier d'investissement. Nous les connaissons un petit peu, bien que nous n'ayons pas eu à faire autre chose que d'en prendre acte. Et puis, alors, d'autres projets n'y apparaissent pas du tout, ils ne sont pas mentionnés dans le plan financier d'investissement quand bien même ils tournent sur plusieurs millions de francs. J'aimerais savoir quel est le critère de séparation entre les objets qui figurent dans le plan financier d'investissement et ceux qui n'y apparaissent jamais. Y aurait-il peut-être un plan financier secret dans les tiroirs de l'administration?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'y a pas de plan financier caché. Il y a le plan financier d'investissement dans lequel vous retrouvez toutes les rubriques. Mes collègues et moi sommes en train de faire l'exercice du ligne par ligne pour voir ce qui est utile, nécessaire, et ce qui est superflu, pour essayer de calibrer un peu mieux nos investissements. Vous l'avez remarqué, il y a six ans nous étions à 60 millions de francs d'investissements par année, l'année passée nous sommes passés à 130 millions et, cette année, nous en serons à un peu plus de 160 millions. Il s'agit de recalibrer tout cela.

Si vous ne voyez pas certains projets, c'est que certains d'entre vous ont peut-être des coups de cœur ou des nécessités qui vous semblent impératives et que, par conséquent, il y a peut-être un ou deux projets de notre municipalité qui arrivent et qui chamboulent un peu tout parce que votre Conseil le veut ainsi. Nous essayons de nous adapter, mais, en tout cas, à ma connaissance, il n'y a aucun projet qui passe sous le tapis, Monsieur le conseiller municipal.

M. Christo Ivanov (UDC). J'ai d'abord une mise au point à faire. Tout à l'heure, un de nos collègues socialistes, Sylvain Thévoz, a mis en cause l'Union démocratique du centre en disant que nous étions signataires du projet de loi 11032 sur la suppression de la police municipale. Tel n'est pas le cas. Donc rendons à César ce qui est à César.

Maintenant, Monsieur le maire, ma question concerne la rue de Saint-Jean, où de nombreux travaux ont lieu depuis fort longtemps. On a fait l'enrobé, et ainsi de suite. Tout a été terminé, mais maintenant on ouvre à nouveau cette rue et on

refait des travaux. Est-il possible, pour une fois, de faire une ouverture, de faire tout ce qu'il faut à l'intérieur, puis de refermer de façon à ne pas bloquer deux fois la circulation de cette importante artère?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je passe régulièrement pour constater l'avancée de ces travaux. Je vous rappelle que cela concerne 800 mètres de route pour un montant de 8 millions de francs. Nous avons été obligés de modifier cette infrastructure parce que certains automobilistes ayant de la peine à se discipliner appuyaient sur l'accélérateur et ne respectaient pas la zone 30. Ça rendait cette rue dangereuse. Nous sommes en train de faire les choses petit à petit, car il ne s'agit pas de bloquer la circulation. Si vous voyez la route ouverte d'un côté et d'un autre, c'est parce qu'il faut effectivement ménager cette fluidité du trafic si faire se peut.

Cela étant, Monsieur le conseiller municipal, il faut être attentif à ce qui se passe. On ne met pas de l'enrobé définitif. On met une sous-couche qui permet de creuser à nouveau et de faire intervenir, s'il y a lieu, les Services industriels de Genève ou d'autres intervenants qui, tout d'un coup, se diraient qu'ils vont profiter des travaux que fait la Ville de Genève pour percer à nouveau ce bitume. Mais il ne s'agit pas de la couche finale de phonoabsorbant, je m'en suis assuré. Nous essayons de coordonner les travaux. Et concernant cette couche de phonoabsorbant, vous le constaterez si vous allez en vélo, en voiture ou même à pied, les voitures ne font plus de bruit quand elles passent dessus, contrairement à la sous-couche qui est en attente du phonoabsorbant.

M^{me} Annina Pfund (S). Ma question s'adresse à M. le maire. Il y a quelques semaines vous avez inauguré la place Chandieu avec la statue de Fabrice Gygi. Je supposais que cette place était réservée uniquement aux piétons et aux cyclistes, mais tel n'est pas le cas, surtout entre la rue Chandieu et la place, où des espèces de pions en plastique sont censés empêcher l'accès aux voitures. Malheureusement, ce n'est pas le cas non plus. Les voitures passent aisément sur cette place. Tous les jours, elles tournent un peu, puis elles retournent dans la rue. Quand la Ville va-t-elle remédier à cela d'autant que c'est dangereux, qu'il y a des enfants qui jouent sur cette place?

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Madame la conseillère municipale.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse à nouveau au conseiller administratif Pagani, maire de Genève. Elle s'inscrit en droite ligne des interrogations qui ont été soulevées sur les problèmes de mobilité que connaît notre ville. Vous vous souviendrez peut-être que le Parti libéral-radical avait déposé le 9 mai dernier la motion M-1023, intitulée «Etat des routes à Genève: une honte pour notre ville!», dont la presse s'était également faite l'écho. A cette occasion, vous aviez pris un certain nombre d'engagements par rapport aux travaux de réfection qui seraient menés.

Parmi les tronçons qui, à nos yeux, doivent faire l'objet de réfection urgente, il y a les quais, notamment le quai Wilson. Au-delà de leur caractère esthétique, il s'agit de la carte de visite de notre ville, il y a un réel problème d'ordre sécuritaire. La semaine dernière et cette semaine encore, j'ai pu observer deux accidents probablement imputables au revêtement, mais aussi à un marquage défaillant. Donc ma question est simple: j'aurais aimé savoir si les quais étaient sur la liste des tronçons qui feraient l'objet d'une réfection et, si oui – je l'espère – dans quel délai.

M. Rémy Pagani, maire. Oui, Monsieur le conseiller municipal, le quai Wilson devait être rénové, mais pour des questions d'explosions de tuyaux dues au gel durant l'hiver nous avons dû remettre cela. Et c'est bien là la problématique, car nous essayons de coordonner les travaux en faisant en sorte, lorsque l'on réfectionne les tuyaux et les collecteurs, de reprendre l'ensemble des couches bitumineuses pour poser du phonoabsorbant. Oui, nous avons ces projets-là.

S'agissant de la motion que j'ai vu passer, je profite pour dire que je trouve très intéressant que l'Etat nous paie un peu plus pour les routes qui sont utilisées par tout le canton et qui, malheureusement, sont cataloguées comme étant municipales. Si l'Etat nous donne un peu plus d'argent, comme il nous a donné 2 millions de francs l'année passée, 4 millions cette année, il nous donnera 6 millions l'année prochaine, et jusqu'à 8 millions par année – cela va monter en crescendo – nous pourrions faire en sorte de mettre en œuvre le plan que nous avons mis en route.

Et je profiterai du renvoi en commission de cette motion pour vous présenter l'ensemble du programme que nous allons faire sur cinq ans. Il a déjà commencé, vous le constatez au rond-point de Rive, par exemple, et sur toutes ces rues où on a déjà mis du phonoabsorbant.

M. Laurent Leisi (MCG). J'ai une question pour M. Pagani, le maire. A l'entrée du pont du Mont-Blanc, côté rive droite, il y a un nid-de-poule qui est

bientôt assez important pour englober peut-être un cycliste... Imaginez le scandale dans la République! Je me permets donc de suggérer à M. le maire – vous transmettez, Monsieur le président – de faire le nécessaire ou de transmettre à qui de droit pour faire réparer cela.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur le conseiller municipal.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. le maire, Rémy Pagani. Lors de la dernière manifestation «La Rue est à vous» aux Pâquis, les 29 et 30 septembre, j'ai été interpellé par les organisateurs parce que je récoltais des signatures à l'aide d'un chariot, et je sais aussi qu'un candidat au Conseil administratif s'est vu interdire par ces mêmes organisateurs la distribution de tracts en vue de l'élection complémentaire au Conseil administratif. Ma question est de deux ordres: est-ce que vous trouvez normal, alors que le droit de distribuer des tracts est garanti par la loi cantonale, que cet exercice de la liberté d'opinion soit interdit de la sorte par les organisateurs d'une manifestation ayant lieu sur l'espace public accessible à tout le monde? Pour leur part, ils ont invoqué un règlement qui les autorise à bannir toute activité politique de ce genre de manifestation. Et alors est-ce que vous trouvez normal – c'est ma deuxième question – de bannir de la sorte toute activité politique de ce genre de manifestation?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur le conseiller municipal.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-294, «Contre les nuisances générées par le bar de la Plage»;
- P-295, «Pour l'accès aux forains à la rive droite durant les week-ends des Fêtes de Genève»;
- P-296, «Contre les incivilités et le bruit au boulevard Carl-Vogt».

Le président. Nous passons maintenant à un moment important de notre ordre du jour. Vu notre ordre du jour fort chargé, le bureau et les chefs de groupe ont eu une séance spéciale et nous nous sommes tous et toutes mis d'accord à l'unanimité pour que les points 7 à 40 de l'ordre du jour soient renvoyés directement dans les diverses commissions, selon la liste que vous avez reçue. Tout ce qui n'a pas fait l'unanimité n'est naturellement pas proposé ce soir.

Pour gagner du temps et éviter de devoir appuyer sur les boutons à chaque renvoi, de compter puis de donner les résultats, je vais donc formellement mettre au vote le principe de ne procéder qu'à un seul vote de renvoi. Si vous y adhérez, je lirai ensuite le numéro d'objet, le sujet et la décision de renvoi en commission. Si une personne s'oppose à un renvoi direct, l'objet concerné restera à l'ordre du jour. C'est d'ailleurs le cas de la résolution R-158, car un groupe a décidé qu'il rompait l'unanimité et qu'il s'opposait au renvoi direct en commission.

Mis aux voix, le principe de ne procéder qu'à un seul vote est accepté par 59 oui contre 1 non.

Mis aux voix, l'entrée en matière et le renvoi direct en commission des 34 objets ci-dessous sont acceptés à l'unanimité (61 oui).

5. Motion du 23 novembre 2011 de M. Pascal Spuhler, M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Récompensons nos jeunes talents artistiques» (M-985)¹.

PROJET DE MOTION

Conformément à l'article 30 A de la loi sur l'administration des communes (LAC) et à l'article 56 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève,

considérant:

- que la Ville de Genève aide la culture et l'art en général, sous toutes ses formes et de manière importante pour notre canton et notre région;

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 2997.

- que le Conseil municipal a modifié, pour la législature 2011-2015, la composition de ses commissions et créé une commission spécifique des arts et de la culture;
 - que le développement et l'éducation dans le domaine de l'art sont prépondérants pour nos jeunes;
 - que la découverte des jeunes de notre ville, qui ont un réel potentiel dans les domaines culturels tels que la peinture, la sculpture, la photographie, la poterie, la danse, le chant et autres, peut faire partie des prérogatives de la commission des arts et de la culture;
 - qu'étant la plus grande ville de notre canton Genève se doit de soutenir et d'encourager des jeunes artistes qui seront nos ambassadeurs culturels de demain;
 - que de nombreuses performances artistiques sont accomplies chaque année par des jeunes de notre commune dans des disciplines très variées et moins médiatisées que la variété ou le cinéma;
 - que la mise en valeur d'un artiste valorise également sa discipline,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à prévoir dans le budget 2012 une ligne budgétaire dédiée à la promotion et à l'encouragement des jeunes talents de la ville de Genève par l'attribution d'un prix spécial annuel récompensant une performance artistique effectuée dans l'année par un jeune artiste;
 - à définir que cette enveloppe budgétaire sera mise à la disposition de la commission des arts et de la culture, qui sera l'organe de décision pour l'attribution du prix;
 - à prévoir un règlement ad hoc afin d'établir les lignes directrices devant présider à l'attribution de la nomination;
 - à présenter le projet finalisé à la commission des arts et de la culture pour approbation.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

6. Motion du 23 novembre 2011 de M. Pascal Spuhler, M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Récompensons nos jeunes talents sportifs» (M-986)¹.

PROJET DE MOTION

Conformément à l'article 30 A de la loi sur l'administration des communes (LAC) et à l'article 56 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève,

considérant:

- que la Ville de Genève aide le sport en général et le développement de celui-ci de manière importante pour notre canton et pour les citoyens qui le pratiquent;
- que le Conseil municipal a modifié, pour la législature 2011-2015, la composition de ses commissions et créé une commission spécifique du sport;
- que le sport est reconnu comme une valeur importante dans le développement des jeunes;
- que la Ville de Genève se doit d'encourager les jeunes de notre ville pratiquant une activité sportive au niveau élite, ou considéré comme équivalent par la commission des sports;
- que, étant la plus grande ville de notre canton, Genève se doit de soutenir et d'encourager les jeunes prodiges et autres talents qui seront nos ambassadeurs et notre fierté de demain;
- que de nombreux exploits sportifs sont accomplis chaque année par des jeunes de notre commune dans des disciplines sportives très variées et moins médiatisées que le football ou le hockey;
- que la mise en valeur d'un sportif valorise également le club formateur,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prévoir dans le budget 2012 une ligne budgétaire dédiée à la promotion et à l'encouragement des jeunes talents de la ville de Genève par l'attribution d'un prix spécial annuel récompensant un exploit sportif effectué dans l'année par un jeune sportif (non professionnel);
- à définir que cette enveloppe budgétaire sera mise à la disposition de la commission des sports, qui sera l'organe de décision pour l'attribution du prix;

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 2997.

- à prévoir un règlement ad hoc afin d'établir les lignes directrices devant présider à l'attribution de la nomination;
- à présenter le projet finalisé à la commission des sports pour approbation.

La motion est renvoyée à la commission des sports.

7. Motion du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Luc Broch, Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado et Olga Baranova: «Agences de notation contre démocratie» (M-987)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les difficultés d'objectivité propre au système de notation des grandes agences (de par leurs sources de financement, mais aussi de leurs analyses favorisant une vision à court terme)²;
- l'importance prise par les publications de ces agences et les conséquences bien réelles qui en découlent;
- l'ingérence démocratique que constitue la notation des dettes publiques par ces agences, en raison d'un jugement basé sur une grille d'analyse purement financière, en particulier en favorisant une gestion publique ultralibérale et restrictive plutôt que des investissements publics anticycliques ambitieux;
- le fait qu'un certain nombre de grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Lucerne, etc.) ne recourent pas aux services de l'une des trois grandes agences de notation (représentant environ 90% du marché mondial);
- que l'évaluation des politiques publiques et l'affectation des moyens de la collectivité sont une chose bien trop importante pour être laissée à trois agences américaines en situation d'oligopole,

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 2997.

² Paul Krugman, Prix Nobel d'économie, note ainsi que, parmi les produits financiers basés sur des *subprimes* qui avaient été jugés de très bonne qualité (AAA) en 2006, 93% étaient passés au statut d'actifs pourris en 2010 (<http://www.nytimes.com/2010/04/26/opinion/26krugman.html>).

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mener des recherches détaillées sur la question de savoir quelles collectivités publiques locales, en Suisse, recourent à une notation financière et lesquelles y renoncent;
- d'évaluer dans quelle mesure la notation par une agence étrangère ou suisse est absolument nécessaire pour une collectivité publique de la taille de la Ville de Genève;
- de juger s'il est pertinent de prendre contact avec les exécutifs d'autres grandes villes de Suisse afin d'entamer des réflexions sur la création d'une nouvelle entité indépendante chargée de l'évaluation des dettes publiques des collectivités locales.

La motion est renvoyée à la commission des finances.

8. Motion du 17 janvier 2012 de MM. Pascal Spuhler, M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Politique d'engagement du personnel Ville de Genève» (M-990)¹.

PROJET DE MOTION

Dans le cadre du budget 2012-rubrique 13/Direction des ressources humaines p. 51,

conformément à l'article 30 A de la loi sur l'administration des communes (LAC) et à l'article 56 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève,

considérant:

- que la Ville de Genève est un important acteur économique dans notre canton de Genève;
- que le chômage reste très élevé dans notre canton et que la situation risque de s'aggraver vu la conjoncture économique;
- que la Ville de Genève se doit d'encourager l'emploi des résidents de Genève,

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 3863. «Mémorial 170^e année»: Motion d'ordonnancement, 429.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à donner la priorité aux résidents genevois, lors des engagements de personnel pour les services de la Ville de Genève, à compétences égales;
- à collaborer étroitement avec le «Service employeur» de l'Office cantonal de l'emploi pour prioriser l'engagement des demandeurs d'emploi inscrits au chômage.

La motion est renvoyée à la commission des finances.

9. Motion du 17 janvier 2012 de M^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermaten, Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Pour se promener en voyant ses pieds (éclairage et sécurité en ville de Genève)» (M-995)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'expérience qui démontre qu'un endroit mieux éclairé est un endroit plus sûr;
- le déficit manifeste de lumière à la place Cornavin, sur la plaine de Plainpalais ainsi que sur les quais, notamment dans le secteur allant des bains des Pâquis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), occasionnant l'insécurité des habitants;
- le fait que les quais constituent non seulement un lieu touristique de Genève, mais également un passage apprécié des joggeurs, des promeneurs et plus largement des habitants de notre ville et de notre canton;
- la nécessité de se réappropriier les espaces publics pour lutter contre l'insécurité;
- la nécessité que le plan lumière de la Ville de Genève tienne compte des questions environnementales, mais aussi de la problématique de la sécurité;
- le fait que la Ville prévoit de procéder, entre 2010 et 2012, au remplacement de ses luminaires les plus anciens, soit 4500 points lumineux;
- le refus par le Conseil municipal des motions M-712 «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre» et M-819 «Une ville mieux éclairée est une ville plus sûre» déposées respectivement en 2008 et janvier 2009,

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 3920.

Motion: réalisation de l'initiative pour la mobilité douce IN 144

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'améliorer l'éclairage public, notamment entre les bains des Pâquis et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais aussi à la place Cornavin, sur la plaine de Plainpalais et sur les ponts du Mont-Blanc et des Bergues, en tenant compte à la fois des aspects sécuritaires et environnementaux;
- d'identifier – par exemple en collaboration avec les agents de la police municipale ou la gendarmerie – les lieux qui mériteraient une amélioration de l'éclairage public et de faire un premier bilan, à l'intention du Conseil municipal, du plan lumière de la Ville de Genève.

La motion est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

10. Motion du 22 février 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Michel Chevrolet, Christian Zaugg, Morten Gisselbaek, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie Chappuis et Vera Figurek: «Réalisation de l'initiative sur la mobilité douce: un plan d'action!» (M-1002)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le 15 mai 2011, la population genevoise acceptait, à plus de 55% en Ville de Genève, l'initiative pour la mobilité douce (IN 144). Cette initiative proposait un réel changement de paradigme en matière de mobilité à Genève: huit ans après l'acceptation de l'initiative, «des pistes cyclables continues, directes et sécurisées sont aménagées pour tout le réseau de routes primaires et secondaires. Pour les sections de routes ou une piste ne pourrait être installée, celle-ci est remplacée par une bande cyclable accompagnée d'aménagements sécurisant la mobilité douce.»

La Ville de Genève a une grande responsabilité dans la réalisation de cette initiative. En effet, propriétaire de ses rues, elle a le devoir de proposer des aménagements afin que, dans sept ans, cette disposition constitutionnelle soit réalisée.

Dans les faits, on a de la peine à percevoir la volonté de la Ville de Genève. Il est donc impératif de mettre en marche la machine!

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 4732.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un plan d'action pour la réalisation de l'initiative pour la mobilité douce (IN 144) en Ville de Genève. Ce plan d'action devra comprendre, entre autres, une stratégie, un échéancier et des inscriptions au plan financier d'investissement.

La motion est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

11. Motion du 21 mars 2012 de M^{mes} Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Virginie Studemann, Olga Baranova, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Pour quand l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque?» (M-1003)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la motion M-32 «Rendons la place du Pré-l'Evêque à la population» a été acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000;
- que l'aspect actuel de la place résulte d'une intervention de 2004 et découle d'un compromis temporaire qui ne constitue ni la réalisation du projet lauréat du concours organisé par la Ville de Genève en 2003, ni du projet de Georges Descombes et Carmen Perrin;
- que du côté de la rue Montchoisy rien n'a été entrepris vu que les voitures envahissent toujours l'ensemble de la surface;
- le plan directeur communal publié en 2009, qui stipule que «la régulation des situations urbaines difficiles est une mission collective, concernant les citoyens et les pouvoirs publics. Elle questionne au fond la société sur ses capacités de cohésion. L'aménagement du territoire ne suffit pas à garantir une cohésion sociale, mais peut en être un facilitateur, un partenaire dans des démarches plus collectives et ouvertes»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches nécessaires pour que cette place soit aménagée en espace de rencontre et de détente pour les habitant-e-s du quartier et la population en général.

La motion est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5237.

12. Motion du 21 mars 2012 de MM. Stefan Kristensen, Sylvain Thévoz, Pascal Holenweg, Julien Cart, M^{mes} Vera Figurek et Virginie Studemann: «Pour une politique globale de soutien au livre» (M-1007)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le résultat de la votation fédérale du 11 mars 2012 refusant l’institution d’un prix unique du livre;
- les inquiétudes légitimes suscitées par ce résultat pour le devenir des libraires indépendants;
- que le prix unique du livre a été largement accepté par le corps électoral genevois (plus de 65%);
- l’existence d’une politique de soutien au livre à Genève limitée aux éditeurs et aux auteurs;
- que la politique de soutien au livre fait l’objet d’une collaboration fructueuse entre la Ville et le Canton à travers notamment le Cercle de la librairie et de l’édition;
- que le Ministère français de la culture, par l’intermédiaire du Centre national du livre, a développé des outils de soutien au livre également à l’intention des libraires indépendants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’étudier la mise en place d’outils de soutien au lancement et à la pérennisation de librairies indépendantes à Genève tels que des subventions ou des prêts sans intérêts pour la mise en valeur des fonds en librairie, pour la création et le développement de sites internet collectifs d’éditeurs et de libraires, pour la création, le développement ou la reprise de librairie;
- de présenter dans les plus brefs délais une stratégie de mise en œuvre de tels outils, en concertation avec le Canton.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5237.

Motion: des projets de plein air et gratuits favorisant le lien social sur la plaine de Plainpalais

- 13. Motion du 21 mars 2012 de MM. Yves de Matteis, Alexandre Wisard, Michel Chevrolet, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Sylvain Clavel, Grégoire Carasso, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek et Maria Pérez: «Plaine de Plainpalais: court de tennis géant ou espace de convivialité privilégié?» (M-1008)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’histoire même de la plaine de Plainpalais, qui était non seulement un lieu de rendez-vous les jours de fête, mais également un espace dévolu à certains jeux à ciel ouvert, dont l’ancien jeu du mail (cf. maillet), ressemblant au jeu de croquet;
- la pétition P-172 «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais», qui demande notamment que la plaine de Plainpalais soit maintenue «dans le cadre de son attribution lors de la donation», «espace pour les enfants, les personnes âgées et citoyens, citoyennes, lieu de détente et de convivialité» et demandant en conséquence la création d’espaces de convivialité;
- que le nouvel aménagement de la plaine de Plainpalais, bien que quelquefois qualifié de «court de tennis géant», permet, pour la première fois depuis des dizaines d’années, et à la différence de divers parcs ou emplacements genevois, l’hébergement de toutes sortes d’activités culturelles ou sportives qui ne pourraient se tenir sur terre/gazon sous peine de les endommager ou de les transformer en bourbier;
- le fait que cet aménagement, qui a nécessité un investissement financier important, devrait être utilisé au maximum de ses capacités, dans l’intérêt de toutes et de tous;
- le fait que Genève présente un tissu urbain de plus en plus resserré, et où les grands espaces sont de plus en plus rares,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à offrir, en partenariat avec les riverains, les maisons de quartier, les services concernés, voire la population genevoise elle-même (appel d’offres), des projets d’activités et d’événements sportifs ou culturels de plein air et gratuits favorisant la création de lien social sur la plaine de Plainpalais;

¹ «Mémoires 169^e année»: Annonce, 5237.

Motion: soutien au sport amateur

- à examiner le possible financement de ces activités en faisant appel à des fondations, mécènes, sponsors, etc., la Ville pouvant décider d'attribuer un soutien financier au projet le plus original;
- à proposer à des personnes sans emploi, en situation de handicap ou à des bénévoles d'assurer ces activités.

La motion est renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

14. Motion du 21 mars 2012 de MM. Christian Zaugg, Morten Giselbaek, Pierre Gauthier, M^{mes} Salika Wenger, Marie Gobits et Sylvain Thévoz: «Soutien au sport amateur» (M-1009)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que chacun peut constater que le sport amateur est le «parent pauvre» des associations subventionnées par la Ville;
- que l'essentiel des subventions attribuées à ces clubs dans le budget 2012 est rigoureusement identique à celui du budget 2011;
- que l'effort demandé aux familles pour leurs enfants en matière de sport est considérable (cotisations, équipements, déplacements, etc.);
- que les jeunes, dans ces clubs amateurs, constituent une pépinière de sportifs de haut niveau;
- que de nombreux clubs ont de la peine à faire face à leurs charges (assurances, locations, entraîneurs, etc.) et donc à remplir leur mission et à se développer,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réévaluer l'ensemble des subventions attribuées, dans le cadre du budget 2013, au sport amateur et aux jeunes en particulier.

La motion est renvoyée à la commission des sports.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annonce, 5237.

Motion: achèvement du pavage de la Vieille-Ville

Résolution: campagne de récupération de vêtements lancée par H&M

- 15. Motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Gary Ben-naim, Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Christo Ivanov, Claude Jeanneret, Luc Broch, M^{mes} Marie Chappuis et Vera Figurek: «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!» (M-1010)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu’une grande partie de la Vieille-Ville et des Rues-Basses sont pavées;
- que le pavé est plus esthétique que les routes trouées;
- que la Vieille-Ville est l’image de Genève pour les touristes qui nous rendent visite;
- que les rues qui traversent la Vieille-Ville ainsi que le Bourg-de-Four sont dans un état catastrophique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier la possibilité de terminer le pavage de la Vieille-Ville.

La motion est renvoyée à la commission des travaux et des constructions

- 16. Résolution du 21 mars 2012 de M^{me} Maria Vittoria Romano et M. Alberto Velasco: «H&M vient-il marcher sur les plates-bandes du caritatif local?» (R-154)².**

PROJET DE RÉOLUTION

Vu:

- le lancement de la campagne de récupération de vêtements lancée par l’enseigne H&M depuis le 27 février en Suisse romande: un sac de vieux vêtements égale un bon d’achat de 5 francs;
- que cette opération de recyclage a un impact négatif sur la coordination textile genevoise composée de cinq organismes caritatifs à Genève;

¹«Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5237.

²«Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5238.

Projet de délibération: modification du RCM concernant l'ajout
d'un article «Nouveau vote»

- que H&M privilégie le partenariat avec une entreprise allemande de recyclage au lieu d'organismes caritatifs genevois;
- que la récolte de ces vêtements alimente les activités commerciales de l'entreprise;
- que les organismes caritatifs genevois actifs dans la revente d'habits de seconde main non seulement répondent à un besoin des personnes/familles précarisées, mais permettent à des dizaines de personnes en réinsertion de travailler;
- que l'impact environnemental de ce recyclage est très douteux étant donné son envoi en Allemagne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de H&M afin que cette enseigne favorise un partenariat avec les organismes caritatifs locaux tout en leur rappelant leur responsabilité sociale et environnementale.

La résolution est renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

17. Projet de délibération du 21 mars 2012 de M. Pascal Holenweg et M^{me} Vera Figurek: «Modification du règlement: ajout d'un article «Nouveau vote» (PRD-35)¹.*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de deux de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est complété par l'article 97 bis suivant:

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncé, 5236.

Projet de délibération: modification du RCM concernant le remboursement des frais de garde

«Article 97 bis Nouveau vote

»En cas de contestation, pour des motifs de procédure ou de dysfonctionnement du système de vote, du résultat d'un vote, un nouveau vote peut être organisé sur demande d'un tiers des présent-e-s.

»Ce nouveau vote se fait à l'appel nominal.»

Le projet de délibération est renvoyé à la commission du règlement.

18. Projet de délibération du 21 mars 2012 de M^{mes} Olga Baranova, Virginie Studemann et M. Pascal Holenweg: «Nouvel article 134 bis: «Remboursement des frais liés au mandat de conseiller municipal et de conseillère municipale ayant des personnes à charge» (PRD-37)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de trois de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est complété par l'article 134 bis suivant:

«Article 134 bis Remboursement des frais liés au mandat de conseiller municipal et de conseillère municipale ayant des personnes à charge

»Le Conseil municipal, sur proposition de son bureau et après consultation des groupes, fixe pour la durée de la législature le montant et les modalités de versement des indemnités couvrant les frais liés à l'exercice de leur mandat, notam-

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncé, 5236.

Motion: Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?

ment les frais de garde, pour les conseillers municipaux et les conseillères municipales ayant des personnes à charge.

»Les modalités de versement de ces indemnités font l'objet d'un règlement ad hoc.»

Le projet de délibération est renvoyé à la commission du règlement.

19. Motion du 18 avril 2012 de MM. Guy Dossan, Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet et Fabienne Aubry Conne: «Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?» (M-1016)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le label récemment déposé à Berne de «Genève, ville de culture»;
- la forte valeur ajoutée que représente la culture pour l'image et la vie de notre cité;
- l'offre exceptionnelle et le budget considérable de 250 millions de francs consentis par notre commune pour le développement de la culture;
- que le bassin de public cumulé de la commune et du canton n'est pas extensible et qu'il est insuffisant pour combler les salles malgré la qualité des prestations;
- la nécessité qu'il y a de consacrer des efforts réels et supplémentaires pour faire connaître le nombre et la qualité de nos institutions et contribuer ainsi à leur succès;
- le besoin d'élargir et de conjuguer nos efforts aussi dans l'agglomération;
- le potentiel d'attractivité que représente l'offre complémentaire d'accueil de qualité en hôtellerie et en restauration;
- le regret de voir le peu de synergies déployées à ce jour entre les instances concernées pour valoriser l'atout culture dans l'offre touristique genevoise,

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5802.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tout mettre en œuvre pour créer des partenariats entre le département de la culture et du sport et les entités compétentes (Genève Tourisme et Congrès, Fondation pour Genève, www.tourisme-savoie.com, etc.), afin de promouvoir la Genève culturelle;
- de contribuer à la réalisation d'un site dynamique et interactif sur le modèle de celui d'autres villes suisses telles que Bâle et son label Basel Culture Unlimited, <http://www.basel.com>, Montreux <http://www.montreux.ch/>, ou, mieux encore, Lucerne <http://www.luzern.com>, capables de conjuguer sur une même et unique fenêtre l'offre touristique, hôtelière et événementielle;
- d'offrir une traduction de celui-ci au minimum dans trois langues;
- de visualiser par un calendrier annuel la programmation de nos institutions, tant publiques que privées;
- de faciliter l'accessibilité à celles-ci par la maximisation de possibilités de réservations online (pas seulement pour le Salon de l'auto!);
- de favoriser la création d'une fan page «Genève, ville de culture» sur Facebook.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

20. Motion du 18 avril 2012 de MM. Adrien Genecand, Rémy Burri, Alexis Barbey, Gary Bennaim, Olivier Fiumelli, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, Guy Dossan, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Sophie Courvoisier et Michèle Roulet: «Rendons la place Emile-Guyénot aux habitants!» (M-1017)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que cette place ne ressemble plus à une place que par son nom;
- que le kiosque situé sur sa bordure ressemble plus à un dépotoir qu'à un lieu ouvert au public;

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5802.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rendre cette place et son kiosque à la population au plus vite.

La motion est renvoyée à la commission des finances.

- 21. Motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Anne Moratti, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Nicole Valiquer Grecucio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Silvia Machado, Annina Pfund, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Pérez, Maria Casares, Brigitte Studer, MM. Yves de Matteis, Alain de Kalbermatten, Alexis Barbey, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler et Luc Broch: «Structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance» (M-1018)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les familles d'accueil à la journée sont, depuis le 1^{er} janvier 2011, impossibles sur les revenus qu'elles tirent de leur activité;
- le vote du 5 juin 2007 par le Conseil municipal de la motion M-604 intitulée «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée» et demandant:
 1. de présenter au Conseil municipal, dans l'année qui suit le vote de la présente motion, un projet de développement de l'accueil familial à la journée sur le territoire de la Ville de Genève;
 2. de prendre langue avec le Conseil d'Etat afin que la formation obligatoire soit supérieure à vingt heures;
- la diminution inquiétante de l'offre de familles d'accueil de jour (FAJ) agréées passant d'environ 160 en 2007 à moins de 60 actuellement;
- le nombre d'enfants inscrits sur la liste en attente d'une solution de garde;
- la réponse du Conseil administratif du 27 février 2008 à la motion M-604 du Parti démocrate-chrétien;

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5802.

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble des débarcadères des Mouettes genevoises

- l'entrée en vigueur de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29);
 - que le mandat très limite donné à l'association Pro Juventute se borne à mettre en contact les personnes intéressées;
 - le succès des dispositifs de coordination et de gestion mis sur pied par 34 communes genevoises dont Vernier, Carouge, Meyrin et Bernex, grandes communes également actives dans la promotion d'autres modes de garde,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre en place une structure de coordination/employeur ou d'utiliser les structures déjà existantes des secteurs de la petite enfance comme structures de coordination;
 - de centraliser les demandes des parents et des familles d'accueil agréées auprès du Bureau d'information de la petite enfance (BIPE);
 - de proposer une formation continue et des lieux d'échange et de soutien aux futures familles d'accueil de la ville de Genève par des professionnel-le-s de la petite enfance.

La motion est renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

22. Motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Danièle Magnin, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Nicole Valiquer Greccucio, Vera Figurek, MM. Jean-Paul Guisan, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Alberto Velasco: «Les Mouettes, c'est chouette» (M-1020)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le lac Léman est une destination touristique qui attire chaque année des visiteurs du monde entier et qu'il constitue une source de plaisir et d'admiration incontestable;

¹ «Mémorial 169^e année»: Annonce, 5802.

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble des débarcadères des Mouettes genevoises

- le plaisir de traverser la rade en Mouette, embarcation légère, publique, peu onéreuse;
- l'utilité de ce moyen de transport, non seulement pour les touristes mais aussi pour les Genevois, en tant qu'offre complémentaire aux autres moyens de transport, capable de contribuer à désengorger le trafic du centre-ville, notamment celui de la traversée des ponts;
- le fait que les Mouettes genevoises participent à l'offre des transports publics et à la complémentarité du mode de déplacement telle que celle-ci est inscrite dans l'article 160 C de la Constitution genevoise;
- le souhait de nombreux résidents de pouvoir se rendre par ce moyen à leur destination de travail ou de loisir;
- le constat que les quatre lignes existantes ne fonctionnent actuellement qu'en navettes reliant, aller-retour, un seul débarcadère à un seul autre;
- la difficulté, pour le trajet de certains usagers, notamment les familles et les personnes à mobilité réduite, que revêt l'obligation de changer de navette;
- l'utilité de modifier ou de compléter le réseau actuel en réalisant une ligne continue reliant les différents débarcadères pour répondre à ces légitimes attentes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir avec la Société des mouettes genevoises navigation (SMGN), en concertation avec tous les partenaires concernés (Confédération, Etat, Compagnie générale de navigation), une étude de faisabilité pour une ligne continue reliant successivement «en ceinture» l'ensemble des débarcadères, évitant ainsi les changements multiples;
- de présenter au plus vite au Conseil municipal les conditions et les délais de réalisation y relatifs.

La motion est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

23. Motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Julide Turgut Bandelier, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek, MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Pierre Gauthier, Pierre Vanek et Pierre Rumo: «Opérations de ramassage visant les Roms: stop!» (M-1021)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les opérations de «ramassage» visant les Roms sont contraires à la dignité humaine;
- que la vocation internationale de la Ville de Genève, qui accueille la quasi-totalité des organes onusiens compétents en matière des droits humains, en est bafouée;
- que les moyens tant logistiques que financiers mis en œuvre pour cela par le département de l'environnement urbain et de la sécurité étaient méconnus du Conseil municipal jusqu'à la réponse à la question écrite QE-363;
- que la Ville de Genève a approuvé, le 12 mai 2003, la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville qui dispose, à l'article XVI, alinéa 3, que les autorités municipales garantissent le droit des nomades à séjourner dans la ville dans des conditions compatibles avec la dignité humaine,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à arrêter ces opérations;
- à informer les chef-fe-s de groupe des partis des lieux et des dates lors de chaque nouvelle opération, afin que des représentants de tous les groupes municipaux puissent être présents, si ces opérations de «ramassage» étaient néanmoins maintenues.

La motion est renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5802.

Motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier

24. Motion du 9 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck, M^{me} Marie-Pierre Theubet, MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten et Jean-Charles Lathion: «Pour un réel soutien de la Ville au maintien de cinémas indépendants de quartier» (M-1025)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le cinéma est un art contemporain et populaire par excellence;
- que la disparition des salles s’est accélérée dernièrement à Genève: Broadway, Central, et qu’il ne subsiste actuellement plus que quatre salles indépendantes de quartier (rive droite: Nord-Sud; rive gauche: Cinélux, City et les Scalas);
- que le maintien de ces lieux culturels de proximité est essentiel au lien social et à la diversité des activités;
- que les cinémas de quartier permettent la mise sur pied de projections destinées, par exemple, aux enfants (Ciné Prim des Scalas) ou aux personnes âgées (Ciné Senior du Bio ou du Nord-Sud) ou d’autres catégories de la population;
- que ces cinémas pourraient travailler en relation avec les maisons de quartier, s’ils étaient aidés dans ce sens;
- que la collectivité publique a avantage à soutenir un lieu existant plutôt que de devoir le recréer *ex nihilo* après sa disparition;
- que cette action prend place dans la logique du maintien d’une économie à but culturel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre rapidement les mesures les plus adéquates visant, dans un premier temps, à maintenir les cinémas indépendants de quartier encore existants;
- d’étudier la possibilité, à terme, d’en recréer un par quartier.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 6121.

25. Motion du 9 mai 2012 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Christian Zaugg et M^{me} Sophie Courvoisier: «Pour que Genève redevienne une ville étape du Tour de France» (M-1027)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Tour de France cycliste passe presque chaque année à proximité immédiate du canton de Genève, mais qu'il ne s'y est plus arrêté depuis plusieurs décennies;
- les immenses retombées publicitaires et économiques de l'accueil d'un tel événement, qui figure parmi les dix plus grands événements sportifs mondiaux;
- que la Ville de Genève a accueilli à plusieurs reprises le Tour de Suisse ou le Tour de Romandie avec succès;
- qu'une telle étape serait une excellente carte de visite pour Genève et sa région;
- qu'une telle organisation pourrait être en grande partie financée par le secteur privé;
- que le Tour de France est un excellent moyen de promotion du vélo en tant que moyen de déplacement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- prendre contact avec Amaury Sport Organisation (AMO) en vue de l'organisation d'une étape du Tour de France sur le territoire de la Ville de Genève;
- déposer ce dossier de candidature en collaboration avec tous les partenaires publics et privés qui pourraient être intéressés par une telle candidature.

La motion est renvoyée à la commission des sports.

¹ «Mémoire 169^e année»: Annonce, 6121.

Motion: créer des crèches de nuit

Résolution: sauver la crèche de Merck Serono

26. Motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Brigitte Studer, Vera Figurek, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandra Golay, MM. Tobias Schnebli, Morten Giselbaek et Stefan Kristensen: «Crèches de nuit: pourquoi attendre encore cinq ans?» (M-1028)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la diversité des métiers de nuit (pompier, ambulancier, police municipale, police cantonale, voirie, métiers de l'hôtellerie, métiers du spectacle);
- l'inégalité de traitement réservée aux familles confrontées aux horaires de nuit par rapport aux travailleurs de jour;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'utilisation de structures existantes pour offrir un service de nuit à brève échéance;
- d'étudier toute autre aide destinée à ces familles aux horaires atypiques.

La motion est renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

27. Résolution du 8 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gauthier et M^{me} Vera Figurek: «Mettons tout en œuvre afin que la crèche de Merck Serono soit sauvée» (R-159)².

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- la brutalité avec laquelle l'entreprise Merck Serono a mis fin à l'emploi de 1250 personnes;
- la forte pénurie en ce qui concerne les places d'accueil de la petite enfance en Ville de Genève;
- que la crèche actuelle se situe dans le bâtiment de l'entreprise Merck Serono;
- que les 52 places d'accueil sont menacées, représentant environ 60 familles;
- qu'il est important de sauvegarder les postes des 24 personnes qui y travaillent;

¹«Mémorial 169^e année»: Annoncée, 6121.

²«Mémorial 169^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 5851.

Projet de délibération: la Ville de Genève et les TPG s'engagent
pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève

- que l'Espace de vie infantine Crescendo a été réalisé en partenariat avec la Ville de Genève;
- que l'offre de l'accueil de la petite enfance, selon l'audit de la Cour des comptes, correspond seulement à 24% des nécessités;
- que l'objectif primordial est de sauver les emplois et le maintien du site de Merck Serono Genève;
- que si, malgré la mobilisation syndicale actuelle, la décision de Merck Serono de quitter Genève était confirmée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que soient prises les mesures nécessaires pour le maintien de l'activité de l'Espace de vie infantine Crescendo, situé dans l'un des bâtiments de l'entreprise Merck Serono.

La résolution est renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

28. Projet de délibération du 8 mai 2012 de MM. Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros et Pascal Spuhler: «La Ville de Genève et les TPG s'engagent pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève» (PRD-39)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif mandate son représentant au conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG) pour adapter sa politique d'engagement de son personnel, en vue de donner la priorité aux résidents genevois.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée et motion d'ordonnement, 5857. «Mémorial 170^e année»: Motion d'ordonnement, 429.

Projet de délibération: règlement de soutien aux activités citoyennes
sur le domaine public

Art. 2. – Les TPG annoncent, au préalable, les postes vacants à l’Office cantonal de l’emploi (OCE) pour prioriser l’engagement des demandeurs d’emploi inscrits au chômage. Ils collaborent étroitement avec le Service employeurs de l’OCE.

Art. 3. – Si le poste ne peut être pourvu, la priorité est donnée aux résidents genevois.

Art. 4. – En cas de nécessité, une formation complémentaire est proposée, en collaboration avec l’OCE.

Le projet de délibération est renvoyé à la commission des finances.

29. Projet de délibération du 9 mai 2012 de MM. Tobias Schnebli, Pierre Vanek, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Pierre Rumo, M^{mes} Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Maria Casares, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Stefan Kristensen, M^{mes} Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquier Grecuccio, M. Julien Cart, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et Julide Turgut Bandelier: «Règlement de soutien aux activités citoyennes sur le domaine public» (PRD-41)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 2, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement ci-après de soutien aux activités citoyennes sur le domaine public est adopté.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncé, 6121.

Règlement de soutien aux activités citoyennes sur le domaine public**Art. 1 Principe**

Dans le respect du droit supérieur, la Ville de Genève facilite et favorise l'exercice sur le domaine public (qui comprend également le domaine privé assimilé au domaine public) des activités citoyennes telles que la tenue de stands d'information politique, les récoltes de signatures, la diffusion de tracts et affiches, la tenue de piquets, les rassemblements, les animations et les manifestations de rue.

Art. 2 Définition

¹ Les activités citoyennes comprennent toute activité de personnes, individus, groupes ou associations de personnes qui exercent leurs libertés d'opinion, d'expression et de réunion.

² Les activités à but lucratif, les entreprises commerciales et les procédés de réclame ne sont pas concernés par ce règlement.

Art. 3 Dispositions générales

¹ En règle générale, les activités citoyennes sur le domaine public sont exonérées de toute taxe, redevance ou émolument municipaux.

² Les manifestations sur le domaine public ainsi que les activités citoyennes exercées avec des installations fixes sont soumises à autorisation conformément aux lois et règlements cantonaux.

Art. 4 Manifestations d'intérêt public municipal

Les manifestations organisées par des maisons ou espaces de quartier, associations ou entités à but non lucratif sur le domaine public nécessitent une autorisation. Ces manifestations sont exonérées de toute taxe d'empiètement municipale. Elles bénéficient de la gratuité de l'usage du matériel de fête et des services publics liés à ces événements (tels que gestion des déchets, nettoyage, signalisation, sécurité, etc.) pour autant que le Conseil municipal ou le Conseil administratif valident leur caractère de manifestation d'intérêt public municipal.

Art. 5 Activités citoyennes non soumises à autorisation

Les actions citoyennes telles que la distribution ou la vente d'écrits ou d'autres supports d'expression de la liberté d'expression et de la liberté d'opinion, ainsi que la récolte de signatures à l'appui d'une initiative populaire, d'une demande de référendum ou d'une pétition, ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles sont effectuées par des personnes isolées avec des installations ou supports non fixes, de taille modeste, mobiles et aisément déplaçables.

Art. 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de la fin du délai référendaire suivant son adoption par le Conseil municipal.

Le projet de délibération est renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

30. Motion du 6 juin 2012 de MM. Jean-Paul Guisan, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stefan Kristensen, Julien Cart, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler et M^{me} Danièle Magnin: «Ars genevensis et helvetica magnifica» (M-1032)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les œuvres des compositeurs genevois constituent un patrimoine aussi riche qu'insoupçonné ou méconnu, ce qui vaut aussi pour les compositeurs suisses, souvent à tort, nul n'étant (toujours) prophète en son pays;
- que, du temps d'Ernest Ansermet, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) inscrivait régulièrement à ses programmes des pages de compositeurs genevois, les vivants aussi bien que ceux qui étaient décédés. La plaquette rédigée pour les 50 ans de l'orchestre, en 1968, propose une liste bien fournie de compositeurs genevois, ou naturalisés, joués lors des concerts ou des enregistrements;
- que, dans la mesure où ces œuvres sont inconnues du public, même le plus averti, il est logique que la demande ne viendra pas de ce dernier qui ne se doute pas que des trésors dorment dans les bibliothèques musicales du pays et ne demandent qu'à le réjouir en lui procurant le plaisir de la découverte;
- qu'il revient, par conséquent, aux autorités de veiller à ce que le patrimoine local et régional ne tombe pas dans l'oubli, à savoir de le promouvoir et de le faire (re)découvrir – à l'instar de ce qui est fait et qui va de soi pour l'architecture, la peinture, les arts visuels, la recherche archéologique, les investigations historiques, etc.,

¹ Annoncée, 245.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier les solutions les plus adéquates pour inciter les partenaires musicaux subventionnés à mettre dans leur programme annuel des œuvres de compositeurs genevois.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

31. Motion du 6 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Stefan Kristensen, Luc Broch, Alberto Velasco, M^{mes} Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne, MM. Sylvain Clavel, Alain de Kalbermatten, Christo Ivanov et Jean-Philippe Haas: «Pour une administration municipale éveillée à la nuit» (M-1033)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Les Etats généraux de la nuit ont eu lieu à Genève du 1^{er} au 5 mars 2011. Cette semaine intense en débats et échanges d'idées a permis de mieux cerner les problèmes liés à la vie nocturne genevoise et de dégager certaines solutions. Notamment, d'élire un Grand Conseil de la nuit. Une année après ces Etats généraux, néanmoins, les avancées dans la cohabitation du monde diurne et nocturne n'ont pas progressé autant que l'on aurait pu l'espérer, et le manque de considération pour le monde de la nuit, trop souvent perçu sur un mode de nuisance, demeure.

La dimension économique liée au monde de la nuit est importante, le dynamisme et les ressources existantes fortes. Il est donc urgent que la Ville de Genève soit plus interventionniste et proactive sur le domaine de la nuit et ne se contente pas d'étendre les horaires de sa seule police municipale, afin de répondre aux nouveaux défis que pose une ville vivant toujours plus vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Considérant:

- que l'administration communale fonctionne principalement sur un mode diurne; que ce fonctionnement empêche de percevoir pleinement les enjeux du monde de la nuit;
- que les horaires traditionnels de la fonction publique sont inadaptés pour répondre aux multiples besoins propres au monde de la nuit (sociaux, cultu-

¹ Annoncée, 246.

Motion: soutenir les actions spontanées de jardinage par les habitants

rels); qu'un besoin d'accueil et de permanence dans les quartiers, la nuit, sera toujours plus nécessaire;

- que les nuisances causées par des débordements nocturnes demandent des solutions innovantes et que le domaine de la nuit ne peut être laissé aux seules tâches répressives de la police,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans un premier temps sans création de nouveaux postes dans l'administration municipale, d'utiliser les ressources existantes en personnel, et notamment les postes de collaboration scientifique dans les cinq départements, afin de mettre en place une véritable politique nocturne en accord avec le programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève (Engagements d'Aalborg) et en bonne entente avec les partenaires de la nuit (notamment le Grand Conseil de la nuit). Le Conseil administratif rendra compte au Conseil municipal de l'élaboration de cette politique pour une administration municipale éveillée à la nuit.

La motion est renvoyée à la commission des finances.

32. Motion du 6 juin 2012 de M^{mes} Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Mireille Luiset, MM. Mathias Buschbeck, Morten Gisselbaek et Sylvain Clavel: «Guerilla jardinière en ville: laissons la population verdifier les espaces publics» (M-1034)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la volonté de la Ville de Genève d'encourager les mesures pour favoriser la biodiversité sur son territoire (PDcom 2020) en promouvant notamment la culture du jardin par le développement d'opérations de type participatif associant les habitants;
- la volonté de la Ville de Genève de développer des événements favorisant l'intégration et la cohésion sociale (PDcom 2020);
- que les espaces publics sont plus vivants, mieux entretenus et respectés par la population lorsque celle-ci est impliquée dans leur aménagement;

¹ Annoncée, 246.

- que les actions spontanées de jardinage par les habitants et utilisateurs de nos quartiers:
 - permettent une réappropriation des espaces publics par la population;
 - encouragent la biodiversité en ville;
 - créent du lien social (participation de plusieurs types de population et d'associations);
 - permettent de fleurir notre ville et décorer notre mobilier urbain, sans charges supplémentaires pour la Ville;
- que des projets de «guerilla gardening» (appellation communément donnée) sont lancés à Genève;
- que ces projets promeuvent les espèces locales, et également des variétés potagères anciennes;
- que ce genre de projet est écologiquement et socialement engagé;
- que des expériences similaires à Zurich et Paris ont rencontré un vif succès (distribution gratuite de graines à la population pour Zurich et soutien pour des distributions gratuites de graines de variétés anciennes pour fleurir les quartiers à Paris),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir et d'encourager les actions de «guerilla jardinière» spontanées, notamment en les autorisant sur le domaine public, tant que la sécurité routière n'est pas remise en question, et en facilitant l'application de ces projets par un soutien à l'obtention (gratuite) de graines d'écotype régional de fleurs, légumes, céréales...

La motion est renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

33. Motion du 6 juin 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Michèle Roullet, Florence Kraft-Babel, MM. Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Quid d'une artothèque genevoise?» (M-1035)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les Romains ont eu leurs mosaïques, les Etrusques leurs fresques, les Grecs leurs poteries, les Egyptiens leurs parchemins, les Perses leurs tapis,

¹ Annoncée, 246.

Motion: créer une artothèque à Genève

les Chinois leurs porcelaines, les Japonais leurs estampes, les Indiens leurs totems, les Hindous leurs tentures, les Russes leurs icônes, les Africains leurs statues, les Celtes leurs gravures, l'Antiquité ses sculptures, le Moyen Age ses vitraux, la Renaissance ses portraits, les Classiques leurs décors, les Romantiques leurs peintures, l'Art Nouveau sa déco;

- que ces formes d'expression dans leur diversité cultivaient un lien privilégié entre l'art et la vie au quotidien;
- que la culture muséale, aussi nécessaire soit-elle à la connaissance et à la mémoire du passé, tend à créer une distance entre les créateurs et la vie quotidienne, notamment pour l'art contemporain;
- que la rencontre de l'art et de la vie est nécessaire à la culture du goût et de la sensibilité;
- que de nombreuses villes en Belgique (<http://www.artotheque.be/>), au Canada (<http://www.artotheque.ca/>), en France ont cherché à combler ce manque par la création d'artothèques;
- que la Ville de Lyon l'a rattachée à sa Bibliothèque municipale <http://www.bm-lyon.fr/pratique/informationspratiques/artotheque.htm>);
- que le concept d'une artothèque, qui fonctionne comme une bibliothèque, permettant à titre individuel ou collectif d'emprunter une/des œuvre-s pour une durée déterminée, connaît un réel engouement;
- que la Ville de Genève, «ville de culture», ne manque ni de créateurs ni de créations (FMAC) qui dorment hélas trop souvent, faute d'espaces d'exposition disponibles, dans des dépôts, à l'abri du regard quotidien des Genevois, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier avec les institutions actuellement existantes et subventionnées par la Ville, notamment le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), la possibilité de développer une artothèque;
- d'étendre cette étude à toute institution partenaire intéressée, publique (Fonds cantonal d'art contemporain) ou privée;
- de nous présenter, dans les meilleurs délais, un projet original et financièrement responsable.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

34. Motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, M^{mes} Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets» (M-1036)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'Etat de Genève est propriétaire de la parcelle N° 4085, Genève-Plainpailais, dénommée «Les Vernets», qui comporte trois bâtiments destinés à une caserne, un garage, une salle de sport, des bureaux, ainsi que d'autres bâtiments, d'une surface totale de 46 486 m²;
- que l'Etat de Genève a loué la parcelle susmentionnée à la Confédération par convention du 16 octobre 1985, qui arrive à échéance le 31 décembre 2040;
- que le protocole d'accord entre l'Etat de Genève et la Confédération signé le jeudi 1^{er} mars 2012 permettra de libérer la parcelle en cause en 2015;
- les besoins de renouvellement urbain de la parcelle concernée dans le cadre du projet stratégique Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- la loi L 10788 du 23 juin 2011 relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zone sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes);
- que la Fondation Hans Wilsdorf, désireuse de favoriser et de dynamiser le secteur de la caserne des Vernets, a pris l'initiative de procéder à une étude d'urbanisme et d'aménagement portant sur la parcelle en cause prévoyant sur le même périmètre la possibilité de construire 1000 logements au moins, ainsi qu'un groupe scolaire, un bâtiment universitaire et des équipements culturels²;
- que l'étude susmentionnée a été confiée au bureau d'architecture Brodbeck-Roulet SA qui a ainsi établi un projet détaillé, précis et circonstancié des possibilités d'optimisation du site de la caserne des Vernets;
- que l'étude susmentionnée a été étroitement coordonnée aux études d'aménagement du projet PAV;

¹ Annoncée, 246.

² Etude disponible au téléchargement sur <ftp://ftp.brodbeck-roulet.com/Vernets>, login: publicbr, mot de passe: publicftp

Résolution: plaque commémorative en mémoire de la condamnation de Rousseau et de ses livres

- que cette étude respecte les trois principaux objectifs du PAV, à savoir une densification de la zone offrant toutefois une bonne qualité de vie aux occupants, le ratio de 80% de logements et 20% d'activités, plus un programme universitaire et le quota 2/3 de logements d'utilité publique (le tiers restant serait dévolu, selon ladite étude, à des loyers libres contrôlés pendant dix ans, mais à l'exclusion de toute commercialisation en PPE);
- que l'ensemble du projet est implanté de façon à créer une vie de quartier, avec de la verdure, répondant aux critères de développement durable et de quartier écologiquement responsable du WWF;
- la possibilité de procéder à la réalisation du projet susmentionné d'ici 2013;
- que l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV) a commandité une étude portant sur ladite zone, projet intitulé *KaZern*, étude complémentaire à la précédente¹,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer dans les meilleurs délais un plan localisé de quartier (PLQ) sur la zone de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base de l'étude commanditée par la Fondation Hans Wilsdorf;
- de veiller à ce que ce PLQ comprenne un minimum de 1000 logements et des équipements publics et culturels correspondant aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine, notamment l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV);
- de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.

La motion est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

35. Résolution du 6 juin 2012 de M^{mes} Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquier Grecuccio, MM. Grégoire Carasso et Sylvain Thévoz: «Pour ne plus occulter, par omission, le citoyen de Genève» (R-161)².

PROJET DE RÉOLUTION

En juin 1762, le Petit Conseil de Genève ordonne que le *Contrat social* et l'*Emile* de Rousseau soient lacérés et brûlés par le bourreau. Il décrète en outre

¹ Cf. <http://www.arv-ge.ch/content/larv-propose-le-projet-kazern-pour-les-vernets>

² Annoncée, 246.

Projet de délibération: modification du RCM concernant l'ordre du jour

que Rousseau doit être «saisi et appréhendé», s'il vient à Genève. La condamnation de Rousseau et de ses livres provoque de graves troubles sociaux à Genève.

En juin 2012, alors que l'année de Rousseau pour tous et pour toutes bat son plein en des formes de célébrations nombreuses et fort variées, l'œuvre du philosophe, écrivain, musicien, botaniste, continue tant d'alimenter le débat citoyen que de susciter la recherche académique.

En dépit de la curiosité des touristes et des habitant-e-s de la cité, aucun signe ni visible ni tangible ne signale le lieu de la triste besogne du bourreau.

Le Conseil municipal requiert du Conseil administratif de consulter les protagonistes de l'année Rousseau 2012 pour remédier à cette lacune, par exemple, en posant une plaque commémorative ou en installant un objet de mémoire à Jean-Jacques.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

36. Projet de délibération du 6 juin 2012 de M. Pascal Holenweg: «Modification de l'article 36 du règlement du Conseil municipal «Ordre du jour» (PRD-46)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

La loi sur l'administration des communes (LAC) offre désormais, en son article 60C, la possibilité aux Conseils municipaux de s'opposer à certaines décisions de l'Association des communes genevoises (ACG), et de les invalider à la condition que les deux tiers au moins des Conseils municipaux, ou un tiers représentant la moitié de la population du canton, s'y soient opposés.

Le Conseil administratif est le premier informé des décisions de l'ACG et, s'il n'en informait pas le Conseil municipal à temps, celui-ci serait privé de l'exercice concret du droit que lui confère la LAC.

Il convient donc, pour que ce droit puisse être réellement exercé, que les décisions de l'ACG qui peuvent être contestées par le Conseil municipal soient automatiquement inscrites à son ordre du jour dans un délai compatible avec celui posé par la LAC pour l'exercice du droit d'opposition du Conseil municipal.

¹ Annoncé, 245.

Projet de délibération: exonérer l'usage accru du domaine public
pour des végétaux vivants

Cette inscription automatique des décisions de l'ACG est la seule méthode qui garantisse le respect des délais d'opposition à ces décisions, la capacité d'exercer le droit d'opposition aux décisions de l'ACG supposant évidemment que l'on soit informé à temps de ces décisions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 36, «Ordre du jour», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété par le nouvel alinéa 5 suivant:

«⁵(nouveau). Les décisions de l'Association des communes genevoises pouvant faire l'objet d'une opposition du Conseil municipal sont inscrites à l'ordre du jour, afin d'être traitées dans un délai compatible avec celui posé par la loi pour l'expression de cette opposition.»

Le projet de délibération est renvoyé à la commission du règlement.

37. Projet de délibération du 6 juin 2012 de M^{me} Sarah Klopmann, MM. Guillaume Käser, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Laurent Leisi: «Exonérons les plantes vivantes!» (PRD-47)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que les commerçant-e-s doivent payer un émolument pour usage accru du domaine public lorsqu'ils installent des plantes devant leur arcade (sauf si celles-ci sont incluses dans le périmètre d'une terrasse – taxée elle);
- qu'il reste opportun de demander une autorisation pour une telle utilisation accrue du domaine public;

¹ Annoncé, 245.

Projet de délibération: exonérer l'usage accru du domaine public
pour des végétaux vivants

- qu'il est cependant peu encourageant de demander pour cela un émolument administratif;
- le règlement relatif à l'émolument administratif dû pour une permission d'usage accru du domaine public municipal ou l'autorisation d'un procédé de réclame (LC 21 316), adopté par le Conseil administratif le 21 décembre 2011 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012;
- que ce règlement nous convient, à l'exception du fait que les plantes y sont soumises;
- que, si les commerçant-e-s fleurissent les trottoirs et entretiennent leurs plantes, cela amène de la verdure et décore l'espace public, sans charge supplémentaire pour la Ville;
- que nous pourrions encourager les commerçant-e-s qui le souhaiteraient à mettre des végétaux devant leurs arcades;
- qu'il suffirait pour cela de spécifier dans un règlement identique que les végétaux vivants ne sont soumis à aucune taxe ou émolument,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement ci-après relatif à l'émolument administratif dû pour une permission d'usage accru du domaine public municipal ou l'autorisation d'un procédé de réclame est adopté.

Art. 1 Principe

En application des articles 26 alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961, 59 alinéas 1 et 4 de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 14 de la loi sur les procédés de réclame du 9 juin 2000, le service municipal compétent ne délivre de permission d'usage accru du domaine public (lequel comprend également le domaine privé assimilé au domaine public) de la Ville de Genève, ou d'autorisation d'un procédé de réclame, que contre paiement d'un émolument administratif. La perception d'une taxe ou d'une redevance étant par ailleurs réservée.

Ne sont soumises à aucun émolument les demandes de permission d'usage accru du domaine public pour des végétaux vivants.

Projet de délibération: exonérer l'usage accru du domaine public
pour des végétaux vivants

Art. 2 Calcul

Le montant de l'émolument administratif varie en fonction de la complexité et de la durée d'examen du dossier. Il est fondé sur le barème suivant:

Les postes A, B, C et D sont cumulables. L'émolument minimum pour une demande de permission ou d'autorisation est de 60 francs.

A. Emolument de base (couverture des frais généraux, frais d'ouverture de dossier)	10 francs
B. Demande de permission ou d'autorisation (ne nécessitant pas de démarche ou document complémentaire) <i>Les critères a. et b. sont alternatifs</i>	
a. spontanée	50 francs
b. après constat sur place	80 francs
C. Démarches supplémentaires (à l'unité)	
– déplacement	30 francs
– lettre	10 francs
– téléphone	10 francs
– obtention d'un préavis (Commission des monuments, de la nature et des sites, Police municipale, Voirie-ville propre)	20 francs
D. Autre démarche, à l'heure	30 francs

Art. 3 Exonération

Le conseiller administratif en charge du département compétent peut décider d'une éventuelle exonération de l'émolument administratif.

Art. 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de la fin du délai référendaire suivant son adoption par le Conseil municipal.

Le projet de délibération est renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

38. Motion du 26 juin 2012 de M^{mes} Olga Baranova, Silvia Machado, MM. Stefan Kristensen, Luc Broch, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Des grillades pour toutes et tous, sans privilèges!» (M-1038)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de cohésion sociale en ville de Genève et donc la nécessité de mettre à disposition des habitant-e-s des lieux de rencontre en plein air et en toute sécurité;
- le manque de places pour faire des grillades aménagées en ville de Genève et leur disparition progressive dans les communes avoisinantes (par exemple, la disparition des aménagements dans la commune du Grand-Saconnex);
- la nécessité d'offrir davantage de possibilités pour la population d'aménager les loisirs sans recourir à la voiture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aménager, en nombre suffisant, des places pour faire des grillades avec du mobilier fixe comprenant des tables et des bancs couverts ainsi que des barbecues;
- d'accompagner ces sites de dispositifs de tri des déchets, d'une signalétique précisant les droits et devoirs concernant le tri, le bruit ainsi que la sauvegarde de l'environnement;
- d'inclure ces nouveaux sites sur le plan interactif de la Ville de Genève (www.ville-geneve.ch/plan-ville/).

La motion est renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Le président. Je tiens vraiment à remercier le bureau et les chefs de groupe qui se sont mis d'accord, car ce sont 34 objets qui sont ainsi renvoyés directement en commission.

Mesdames et Messieurs, nous avons reçu plusieurs motions d'ordonnancement. La première demande d'inclure à notre ordre du jour et de traiter en urgence le projet de délibération PRD-50 de MM. Alberto Velasco, Gary Ben-naim, Eric Bertinat, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Olivier Fiumelli, Jean-Charles Lathion, Denis Menoud, Pascal Rubeli, Daniel Sormanni, Pierre Vanek,

¹ Annoncée, 745.

M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Martine Sumi, Marie-Pierre Theubet et Salika Wenger: «Modification du RCM: vote en plénière des objets tels qu'amendés en commission».

Il faudrait non seulement que cet objet soit voté sur le siège mais aussi que les trois débats aient lieu durant cette session, cela afin que nous puissions appliquer ce qui va nous être proposé par le président de la commission des finances et que nous ayons un débat budgétaire le plus serein possible. Monsieur Velasco, je vous passe la parole.

M. Alberto Velasco, président de la commission des finances (S). Merci, Monsieur le président. Cette initiative est présentée par l'ensemble de la commission des finances, tous partis confondus, et elle a été votée à l'unanimité. Elle concerne le traitement du projet de budget, mais également de tous les objets traités en commission. Actuellement, les commissions ne peuvent pas amender des objets. Cela veut dire que tous les amendements que nous déposons dans les commissions ne sont que déclamatoires, puis ils viennent en plénière où ils sont traités un par un. Quand il n'y a qu'un ou deux amendements, à la limite, on peut travailler convenablement, mais quand il s'agit de 140 amendements, comme l'année passée, vous comprendrez qu'on travaille jusqu'à 3 ou 4 h du matin, et encore! L'objectif était donc, Monsieur le président, que la commission des finances et que toutes les commissions exercent leurs prérogatives en ayant la possibilité d'amender les objets en commission, notamment le budget, de sorte que le budget qui sorte de commission soit l'objet qui est soumis, ici, à ce parlement.

Bien entendu, Mesdames et Messieurs, tous les élus pourront revenir en plénière sur les amendements que la commission aurait votés, mais l'avantage, c'est que nous aurions côte à côte le budget qui a été présenté par le Conseil administratif et celui qui est sorti de la commission des finances après avoir été amendé. Cela nous éviterait... cela nous évitera beaucoup de perte de temps.

Mesdames et Messieurs, je vous demande instamment de voter cette motion d'ordonnancement. Comme vous le voyez, ce projet de délibération modifie l'alinéa 1 de l'article 90 du règlement du Conseil municipal, comme suit: «Le premier débat porte sur les conclusions de la proposition *telle qu'amendée en commission*.» Nous proposons en outre de barrer la deuxième phrase de cet alinéa, à savoir: «Les amendements votés en commission sont proposés d'office par le bureau du Conseil municipal et votés par l'assemblée.» Ainsi, le bureau n'aura plus à faire ce travail fastidieux de faire voter chaque amendement, l'un après l'autre.

Je vous propose de voter cette motion d'ordonnancement, mais ce que je demande aussi, Monsieur le président, c'est le vote sur le siège de cet objet,

Projet de délibération: modification du RCM concernant le vote des objets tels qu'amendés en commission

puisque, comme vous l'avez dit, il y a un délai référendaire et que nous avons décidé en commission des finances, tous partis confondus, de traiter le budget de cette manière-ci. Il est donc impératif que cet objet soit voté entre aujourd'hui et demain afin de respecter le délai référendaire et pour que le 8 décembre, date à laquelle nous nous réunirons pour voter le budget, nous soyons en règle avec la loi et puissions entamer nos travaux avec cette nouvelle disposition.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée à l'unanimité par 67 oui.

Le président. Il y a une demande de vote sur le siège. J'ouvre la préconsultation.

39. Projet de délibération du 9 octobre 2012 de MM. Alberto Velasco, Gary Bennaim, Eric Bertinat, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Olivier Fiumelli, Jean-Charles Lathion, Denis Menoud, Pascal Rubeli, Daniel Sormanni, Pierre Vanek, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Martine Sumi, Marie-Pierre Theubet et Salika Wenger: «Modification du RCM: vote en plénière des objets tels qu'amendés en commission» (PRD-50)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

La proposition qui vous est soumise à l'étude fait suite à l'avis de droit du professeur T. Tanquerel, dans lequel il conclut que les commissions du Conseil municipal sont habilitées à amender les initiatives qui lui sont soumises. Par conséquent, ce sera le projet tel qu'amendé à l'issue des travaux qui sera soumis à l'approbation de la plénière. La plénière, ou le Conseil administratif, conserve ses prérogatives quant à la possibilité d'amender le projet, par exemple revenir au projet tel que déposé.

C'est pourquoi la disposition actuelle a été amendée ainsi:

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 1806.

Projet de délibération: modification du RCM concernant le vote des objets
tels qu'amendés en commission

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 90, «Premier débat», du règlement du Conseil
municipal est modifié comme suit:

«¹ Le premier débat porte sur les conclusions de la proposition *telle qu'amendée en commission*.

»² Inchangé.

»³ Inchangé.»

Préconsultation

Le président. Personne ne demande la parole.

L'entrée en matière et la discussion immédiate sont acceptées.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté sans opposition (67 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 90, «Premier débat», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«¹ Le premier débat porte sur les conclusions de la proposition *telle qu'amendée en commission*.

»² Inchangé.

»³ Inchangé.»

Le président. Le troisième débat étant obligatoire, nous le ferons soit ce soir soit demain.

La deuxième urgence demande d'inclure à notre ordre du jour le projet de délibération PRD-51 de MM. Olivier Fiumelli, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pensions de retraite des conseillers administratifs».

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit d'un sujet extrêmement simple, puisqu'il traite du financement des retraites du Conseil administratif. Pourquoi est-ce que nous en parlerions au Conseil municipal? Eh bien, parce qu'il s'agit d'un règlement du Conseil municipal. C'est quand même un sujet assez complexe dont nous avons déjà parlé en commission des finances. Si nous voulons que ce sujet puisse être pris en compte lors du budget 2013, il faudrait le renvoyer directement en commission des finances. Je vous propose de le faire sans débat, car c'est quand même un sujet complexe et on ne va peut-être pas faire un grand débat ici. Nous aurions pu demander le vote sur le siège, mais je préfère le renvoi direct en commission des finances.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée sans opposition (53 oui et 14 abstentions).

Le président. Effectivement, tout à l'heure, lors de la réunion du bureau et des chefs de groupes, il y a eu unanimité pour renvoyer cet objet directement en commission des finances. J'ouvre le tour de préconsultation.

40. Projet de délibération du 9 octobre 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pensions de retraite des conseillers administratifs» (PRD-51)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que les membres du Conseil administratif ne sont pas affiliés à une caisse de pension;
- que tous les flux financiers liés aux pensions de retraite des membres actuels et des anciens membres du Conseil administratif sont intégrés dans le budget de la Ville;
- que la pension de retraite des anciens membres du Conseil administratif est financée par le budget des exercices postérieurs à leur retraite (par exemple, le budget 2012 finance les retraites des magistrat-e-s qui ont quitté l'exécutif en 2011 ou avant);
- qu'aucun capital n'est constitué pendant la période d'activités des membres du Conseil administratif;
- que la contribution des membres du Conseil administratif au financement de leur retraite est relativement modeste au regard de prestations de retraite relativement généreuses (par exemple, le droit à une pension de retraite est ouvert après seulement quatre ans de magistrature);
- que les budgets à venir sont de plus en plus difficiles à boucler;
- que le règlement de 1989 avait pour objectif annoncé de s'aligner sur les dispositions relatives à la pension de retraite du Conseil d'Etat;
- que la loi concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat (B 1 20) prévoit que le traitement des conseillers d'Etat subit une retenue de 7,3% à titre de contribution à la constitution des pensions;
- que le règlement accordant des pensions de retraite aux membres du Conseil administratif ne prévoit qu'une retenue de 4,5%;
- que les membres du Conseil administratif, actuels ou anciens, sont aussi concernés par l'augmentation de la durée de vie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 1810.

Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – L'article 9 du règlement du 12 septembre 1989 accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs, ainsi que des pensions à leurs survivants est modifié de la manière suivante:

«*Art. 9* – Contribution des membres du Conseil administratif

»¹ Les membres du Conseil administratif contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle par une cotisation égale au 7,3% de leur traitement brut annuel.»

Art. 2. – Cette modification entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Annexe: règlement du 12 septembre 1989 accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs, ainsi que des pensions à leurs survivants.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1989 (après-midi) 1053
Proposition : pensions de retraite des conseillers administratifs

Le président. Je demande qu'on ouvre quelques fenêtres, car le bureau souffre d'une chaleur accablante...

Premier débat

M. Denis Menoud (PEG). Le bureau a des vapeurs!

Le groupe écologiste votera cet arrêté, mais avec une réserve de taille concernant l'égalité de traitement, car parler d'égalité de traitement entre un conseiller et une conseillère est une fort bonne chose, mais au sujet de la pension de survivant, dans l'article 6 de l'arrêté, on ne parle que de conjoints mariés.

Pour notre groupe, il nous semble tout à fait possible d'inclure les personnes vivant en concubinage qui, malgré tout, font ménage commun avec le ou avec la conseillère. Lorsqu'on parle d'égalité de traitement, il faut être concret et non pas avoir une vision purement restrictive du mariage. Il est dommage que ce point de vue strictement du mariage soit retenu, parce que, dans le fond, cela pourrait peut-être léser des personnes dans les années à venir.

Le président. Je crois qu'il n'y a personne du Conseil administratif dans cette situation.

En deuxième débat. L'arrêté, mis aux voix article par article et dans son ensemble, est accepté sans opposition (abstention de Vigilance).

Il est ainsi conçu :

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier

Le conseiller administratif qui quitte sa charge après 4 ans de magistrature a droit à une pension.

La pension annuelle est proportionnelle à la durée de la charge.

Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

Proposition: pensions de retraite des conseillers administratifs

Elle est égale à 6% du dernier traitement annuel par année de magistrature pour les 4 premières années et à 5,5% pour les années suivantes, sans toutefois pouvoir dépasser 68% du traitement annuel.

Lorsque le droit à la pension s'ouvre avant l'âge de 60 ans révolus, la pension est réduite de 1% de son montant pour chaque année ou fraction d'année de différence entre l'âge du bénéficiaire à la date de l'ouverture de la pension et l'âge de 60 ans révolus.

Le conseiller administratif âgé de moins de 60 ans peut demander que le versement de sa pension soit différé au plus jusqu'à cet âge. Dans ce cas, la réduction est calculée conformément aux dispositions de l'alinéa précédent.

Art. 2 – Cumul de la pension de retraite avec un revenu d'activité

Lorsque le bénéficiaire d'une pension de retraite occupe un emploi public fédéral, cantonal ou municipal (y compris une fonction élective) ou lorsqu'il exerce des activités privées et que le cumul de la pension et du traitement public ou des revenus d'activités privées dépasse le montant du traitement versé aux conseillers administratifs en charge, la pension de retraite est réduite de l'excédent.

Art. 3 – Indemnité

Le conseiller administratif qui quitte ses fonctions sans avoir droit à une pension de retraite reçoit une indemnité égale à 2 mois de traitement par année de magistrature accomplie.

Cette indemnité ne peut toutefois pas être inférieure à 6 mois de traitement.

Le bénéficiaire d'une pension de retraite, âgé de moins de 50 ans révolus au moment de l'ouverture de son droit à une pension, peut demander de recevoir, en lieu et place de celle-ci, une indemnité calculée conformément aux dispositions des alinéas précédents.

Art. 4 – Pension de retraite différée

Le conseiller administratif âgé de moins de 50 ans révolus au moment de l'ouverture de son droit à une pension de retraite peut demander que le versement de celle-ci soit différé au plus tôt à 50 ans et au plus tard à 60 ans, les dispositions de l'article premier, alinéas 3 et 4, étant applicables.

Art. 5 – Pension d'invalidité

Le conseiller administratif qui, par suite d'accident ou de maladie dûment constatée, devient de manière durable incapable de remplir totalement ou

partiellement son mandat ou encore qui touche une rente de l'assurance invalidité fédérale, a droit à une pension d'invalidité.

La pension annuelle est proportionnelle à la durée de la charge. Elle est calculée conformément aux dispositions de l'article premier, sans toutefois être inférieure à 40% du dernier traitement.

Art. 6 – Pension de conjoint survivant

Le conjoint d'un conseiller administratif décédé en charge ou pensionné a droit à une pension, pour autant qu'il remplisse l'une des conditions ci-après:

- avoir un ou plusieurs enfants à charge;
- être âgé de 40 ans au moins;
- être invalide au sens de l'assurance invalidité fédérale.

La femme divorcée est assimilée à la veuve en cas de décès de son ancien mari, si son mariage a duré 10 ans au moins. Elle n'a toutefois droit à une pension que dans la mesure où le décès de son ancien mari la prive de prestations d'entretien, dont elle bénéficiait en vertu du jugement de divorce.

La pension du conjoint survivant d'un magistrat décédé en charge s'élève à 40% du dernier traitement de celui-ci.

La pension du conjoint survivant d'un magistrat pensionné s'élève à 60% de la pension de retraite ou d'invalidité de ce dernier.

La pension de veuve pour la femme divorcée est égale à 60% de la pension alimentaire que lui versait son ancien mari.

Le conjoint survivant qui n'a pas droit à une pension ou qui se remarie, reçoit une allocation unique égale à 3 pensions annuelles.

Art. 7 – Pension d'orphelin

Les enfants d'un conseiller administratif décédé en charge ou pensionné ont droit à une pension d'orphelin.

La pension est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus. Elle est toutefois versée au-delà de cet âge, si l'orphelin accomplit un apprentissage ou poursuit ses études, mais au maximum jusqu'à 25 ans révolus.

La pension d'orphelin est égale pour chaque enfant à 10% du dernier traitement annuel ou 15% de la pension que le défunt recevait.

L'orphelin atteint d'une incapacité totale de travail lors du décès du conseiller administratif en charge ou pensionné et qui était à cette date à la

Projet de délibération: pensions de retraite des conseillers administratifs

Proposition: pensions de retraite des conseillers administratifs

charge du défunt a droit à une pension tant que dure son incapacité et quel que soit son âge.

Art. 8 – Cumul de pensions

Lorsque le bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'invalidité reçoit également une pension d'une corporation de droit public autre que la Ville de Genève ou d'une institution de prévoyance dépendant directement ou indirectement de la Ville de Genève, et que le montant cumulé des pensions dépasse le traitement le plus élevé, la pension allouée par la Ville de Genève est diminuée de l'excédent. Le traitement entrant en considération comprend les suppléments et allocations de vie chère.

S'il s'agit d'un conjoint survivant, le montant cumulé des pensions ne peut être supérieur à 60% du dernier traitement.

Les pensions du conjoint survivant et d'orphelins ne peuvent au total excéder 68% du dernier traitement du magistrat, ce traitement étant indexé jusqu'au moment du décès, si celui-ci survient alors que le magistrat était pensionné.

Art. 9 – Contributions des conseillers administratifs

Les conseillers administratifs contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle par une cotisation égale au 4,5% de leur traitement brut annuel.

Art. 10 – Disposition transitoire

Les conseillers administratifs en fonction au 30 novembre 1989 conservent les droits acquis en application du règlement du 27 novembre 1962, si ceux-ci leur sont plus favorables.

Art. 11. – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} décembre 1989 et abroge celui du 27 novembre 1962.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Je rappelle que les points 11 et 12 de l'ordre du jour, la proposition N° 218 concernant le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1990 et la proposition N° 226 en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 750 000 francs destiné à couvrir les

Préconsultation

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (65 oui et 2 abstentions).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande l'ajout à notre ordre du jour et le renvoi sans discussion à la commission des finances de la motion M-1047 de M^{mes} Danièle Magnin, Mireille Luiset, MM. Daniel Sormanni, Denis Menoud, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Jean-François Caruso et Jean-Philippe Haas: «Vite, une nouvelle convention sur le subventionnement des artères municipales».

M. Daniel Sormanni (MCG). Effectivement, je pense que c'est aussi utile de renvoyer directement ce projet de motion en commission, car nous pourrions le traiter dans le cadre du budget 2013. Je crois en effet que c'est toujours un sujet d'actualité et que l'on voit bien dans le budget ainsi que dans tous les crédits que nous votons, séance après séance, tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de nos routes, de nos artères et de nos voies municipales. Je pense que c'est quand même utile de remettre cette affaire sur le tapis et d'en discuter sereinement dans le cadre du budget à la commission des finances parce que les voies municipales nous coûtent extrêmement cher, et qu'il y a actuellement une inégalité de traitement entre l'Etat et la Ville.

En effet, même si l'avenant qui a été signé l'an dernier améliore la situation, on est loin du compte, puisque l'entretien de nos routes nous coûte des dizaines de millions de francs chaque année. Alors, de deux choses l'une, ou nos routes sont des routes municipales ou elles sont des routes d'importance cantonale pour les grands axes! Et c'est là que réside l'inégalité de traitement par rapport aux autres communes. Ouvrons ce débat et renvoyons cet objet directement à la commission des finances. Merci.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Eh bien, voici une motion louable du Mouvement citoyens genevois. C'est une problématique à laquelle la plupart des groupes de ce Conseil municipal ont déjà été attentifs lors de la dernière législature. Nous savons que le conseiller administratif Rémy Pagani a entrepris des négociations avec l'Etat et que ce dernier a effectivement rétrocédé une certaine somme que je n'ai pas en mémoire. Je comprends toutefois que cela puisse être frustrant et qu'on puisse se dire que ce n'est pas suffisant au vu de la conjoncture actuelle. Je pense que la plupart des groupes sont acquis en fin de compte à l'intérêt qu'aurait la Ville à recouvrer ces précieux deniers. Alors, pour notre part, nous proposons un vote sur le siège.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que M^{me} Pérez vient de dépasser le Mouvement citoyens genevois en matière de populisme. On ne peut pas voter ce texte sur le siège en s'inventant des recettes de 11 millions de francs. C'est complètement surréaliste! Nous pouvons toujours inscrire une ligne de 11 millions dans notre budget, mais nous n'allons pas recevoir cet argent... Ce sujet doit être traité à la commission des travaux et des constructions où M. Pagani nous expliquera éventuellement ce qu'il en pense, puisque nous y avons déjà renvoyé directement une autre motion qui était liée à cette problématique. Mais cela n'a aucun sens d'envoyer cet objet à la commission des finances! Nous n'allons jamais obtenir de l'Etat 11 millions de francs d'ici le vote du budget dans trois semaines! C'est pourquoi, pour notre part, nous nous opposerons à un renvoi de ce dossier à la commission des finances. Je demande formellement aux motionnaires qu'ils demandent le renvoi en commission des travaux et des constructions.

M. Alberto Velasco (S). Effectivement, c'est un sujet qui est revenu à maintes reprises à la commission des finances, alors c'est peut-être l'occasion de poser des questions. Maintenant, le vote sur le siège, pas du tout! Cette motion soulève des questions très importantes, et je doute beaucoup que nous puissions y répondre dans un débat, ici, ce soir, entre nous. Au contraire.

Monsieur Fiumelli, vous demandez la commission des travaux et des constructions. Moi, je pense plutôt qu'il faut renvoyer cet objet à la commission des finances, le Mouvement citoyens genevois le demande aussi. On verra, c'est égal.

Encore une chose: on parle ici de modifier la rubrique concernée dans le budget de 11 millions de francs. Moi, je ne vois pas comment, mais, enfin, j'aimerais savoir comment on pourrait le faire sur la base d'une demande que l'on fait à l'Etat. On peut difficilement introduire les 11 millions alors qu'on n'a aucune réponse de l'Etat et qu'on n'en aura aucune, pour le moment en tout cas. En ce qui nous concerne, Monsieur le président, nous serions d'accord de renvoyer cet objet à la commission des finances.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ecoutez, Mesdames et Messieurs, c'est un sujet récurrent que la commission des finances n'a pas pu traiter jusqu'à présent à satisfaction. Je pense donc que, pour vraiment étudier la problématique de fond et pour savoir à quoi correspondent les problèmes qui se posent, et pas seulement celui de la convention, ce travail-ci doit se faire à la commission des travaux et des constructions. D'ailleurs, tout à l'heure, lorsque M. Olivier Fiumelli

l'a proposé, j'ai vu que M. Pagani opinait du chef, et pour moi M. Pagani est un vrai chef... Nous voterons donc pour le renvoi en commission des travaux et des constructions conformément au souhait de M. Pagani.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ce serait bien que cela ne dure pas des heures... En fin de compte, vous renverrez cet objet à la commission que vous voudrez, mais, pour notre part, nous allons tout de même maintenir notre demande de vote sur le siège simplement parce que – M. Lathion l'a dit – c'est un sujet récurrent dans ce Conseil municipal. J'aimerais juste attirer votre attention, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur le fait que, ce que nous votons, c'est une motion, et que nous savons dans ce parlement ce que valent les motions, les pétitions, les recommandations, etc. Le Conseil administratif fera bien ce qu'il voudra. Ce qu'il faut simplement, c'est lui donner le signal de continuer les négociations avec le Conseil d'Etat. A part ça, nous savons très bien que nous n'allons pas obtenir ces 11 millions dans les trois semaines! Les obtiendra-t-on jamais? La question est posée.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, il y a urgence quand on voit le nombre de voitures qui passent sur des routes cantonales, qui sont dénommées routes municipales alors que dans toutes les communes genevoises il y a des routes cantonales et des routes municipales. Nous en payons le prix, mais c'est le prix que la Ville de Genève doit payer pour être le centre de l'agglomération. Cela étant, nous avons déjà négocié une part importante, puisque nous avons reçu 2 millions l'année passée, 4 cette année, que nous recevrons 6 millions de francs l'année prochaine, et 8 l'année d'après, et que cela restera à 8 millions. Là, ce qui est proposé, c'est de monter à 11 millions de francs. On a le temps, je pense, de reprendre cette problématique à la commission des travaux et des constructions. On l'inscrira au budget, le cas échéant, mais on ne va pas faire changer le budget du Grand Conseil au vu de la situation financière du Canton. Je ne pense pas qu'avec la largesse d'esprit qui le caractérise nous allons obtenir cet argent, de l'argent qu'on nous doit, d'ailleurs, puisque c'est de l'argent fédéral qui arrive dans les caisses du Canton mais qui est orienté vers d'autres investissements.

Toujours est-il que la commission des travaux et des constructions doit se saisir de ce dossier. Moi, je suis aussi d'accord d'aller devant la commission des finances après, pour verrouiller le projet. J'ajouterai encore, suite à l'intervention de M^{me} Pérez, que c'est une pression constante que nous devons effectuer. Ce n'est pas simplement une motion que nous accepterions et qui vaut ce qu'elle vaut parce qu'elle vient de votre Conseil. Je crois que c'est une pression

constante qui doit être faite par les uns et les autres auprès de nos chers députés cantonaux.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). C'était juste pour faire une remarque pour la suite des travaux, Monsieur le président, car la motion demande de s'adresser au Département de l'urbanisme. Or, aujourd'hui, l'Office du génie civil dépend du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

M. Daniel Sormanni (MCG). Bon, je vois que le débat s'installe. J'aimerais quand même juste rappeler une ou deux choses. D'abord, effectivement, il ne s'agit pas ici d'une problématique de travaux. Il ne s'agit pas de faire des travaux supplémentaires sur la route. Il s'agit de remettre à plat cette convention qui désavantage la Ville de Genève à plusieurs titres. Qui plus est, il s'agit quand même de rendre attentifs – je vous en ai déjà fait part lors du débat budgétaire de l'an passé – le Conseil d'Etat et les députés qu'il y a une inégalité de traitement et que la loi sur les routes n'est pas respectée. On l'a déjà vu avec les transports publics, puisqu'un certain nombre de lois qui devaient faire en sorte que les communes soient consultées pour le réseau TPG ont absolument été bafouées.

Eh bien, là, on est dans la même problématique sauf que celle-ci dure depuis 1936. Alors, on peut s'amuser à demander des compensations depuis 1936! Ce serait assez marrant parce que ça fait à peu près un milliard de francs, j'ai fait le calcul... Là, on est dans la déraison, mais il y a un moment donné où on doit admettre qu'il y a un certain nombre de choses qui ne jouent pas dans cette convention. La loi n'est pas respectée, on nous facture des frais de police qui ont été sortis d'un chapeau, qui n'ont aucune justification et qui ne sont aucunement liés avec cette convention sur les routes. Ce fut le cas, mais ça n'a aucun lien, en réalité. Tout cela a été fait pour toucher la ristourne sur les carburants de la Confédération.

En fait, il nous faut 15 millions. A l'heure actuelle on en touche 4. J'ai donc fait 15 moins 4, ça fait 11, et c'est pour cela que j'ai mis 11 millions. Alors, il n'y a aucune raison pour que cette convention ne soit pas revue. Il y a des avis de droit qui le précisent, notamment celui du professeur Rouiller, ancien président du Tribunal fédéral. Je ne pense pas qu'il soit à côté de la plaque... (*Remarques.*) Et il dit bien qu'il n'y a pas de lien et que cette convention devrait être revue.

Nous pouvons discuter en commission des travaux et des constructions. Moi, je ne vois pas l'intérêt d'en discuter là parce ce n'est pas un problème de travaux. C'est un problème de conventions, et les conventions, c'est la commission

Motion: nouvelle convention sur le subventionnement des artères municipales

des finances! Mais, enfin, moi, je n'en tourne pas la main. L'essentiel, c'est que nous en discussions et que nous mettions la pression pour qu'enfin on répare cette injustice, puisque l'aigle de la Ville de Genève est plumé et que l'on continue de le plumer.

Mise aux voix, la motion d'ordonnement est acceptée par 47 oui contre 5 non (12 abstentions).

Le président. J'ouvre le tour de préconsultation sur cette motion.

41. Motion du 9 octobre 2012 de M^{mes} Danièle Magnin, Mireille Luiset, MM. Daniel Sormanni, Denis Menoud, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Jean-François Caruso et Jean-Philippe Haas: «Vite, une nouvelle convention sur le subventionnement des artères municipales» (M-1047)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'en Ville de Genève il n'y a aucune route dite cantonale et que, par conséquent, tous les frais d'entretien sont à sa charge;
- qu'il est normal que l'Etat prenne en charge, comme dans les autres communes, les frais des routes d'importance cantonale, comme le prévoit la loi sur les routes, article 20, qui dit ceci: «L'Etat verse une subvention annuelle à la Ville de Genève pour l'entretien de ses voies publiques»;
- que la facture des frais de police ne repose sur rien de concret et que c'est une inégalité de traitement par rapport aux autres communes;
- qu'il n'y a d'ailleurs pas de lien juridique entre les frais de police et la subvention cantonale pour l'entretien des routes, comme le précise l'avis de droit du docteur en droit et avocat M^e Claude Rouiller, ancien président du Tribunal fédéral suisse;
- que l'esprit du texte de cette convention de 1936 était bien d'obtenir une subvention de la Confédération (ristourne sur les droits des carburants) et non de plumer la Ville de Genève,

¹ Annoncée et motion d'ordonnement, 1817.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à ouvrir de nouvelles négociations avec l’Etat de Genève, respectivement le Département de l’urbanisme, visant à modifier la convention sur les routes pour augmenter la contribution de l’Etat;
- à modifier les lignes du budget 2013 dans le même sens, à savoir plus 11 millions de francs (rubrique 2602000/461).

Préconsultation

Le président. Personne ne prend la parole... Je mets aux voix le renvoi en commission des finances ou en commission des travaux et des constructions. A défaut d’un renvoi en commission, nous voterons le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Mis aux voix, l’entrée en matière sur la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 32 oui contre 30 non (1 abstention).

42. Motion du 18 avril 2012 de MM. Denis Menoud, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, M^{mes} Danièle Magnin et Mireille Luiset: «Délinquants algériens multirécidivistes en prison: à leur gouvernement de payer» (M-1019)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que selon la police genevoise 300 à 400 délinquants, souvent brutaux et multirécidivistes, dont l’écrasante majorité est composée de ressortissants du Maghreb, sont responsables de plus de 6000 délits depuis quatre ans;
- que la plupart d’entre eux sont de nationalité algérienne;
- que leurs agissements et leur impunité choquent la population genevoise et, en particulier, les Genevois d’origine maghrébine;
- le refus scandaleux du gouvernement algérien de réadmettre ses ressortissants criminels;
- le coût de la gestion de l’ordre public et de la justice qui incombe à la collectivité genevoise,

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5802. Motion d’ordonnancement, 5866.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de saisir les autorités cantonales et fédérales en vue:

- d'utiliser les forts alpins en vue de l'enfermement des délinquants expulsés et expulsables algériens non réadmis par le gouvernement algérien;
- d'envoyer la facture des coûts engendrés par cet enfermement au gouvernement algérien;
- de financer la mesure ci-devant évoquée par un prélèvement pécuniaire sur les actifs et les possessions de l'Algérie en Suisse;
- de bloquer les comptes bancaires et autres privés dont les ayants droit sont membres du gouvernement algérien jusqu'à la résolution du problème.

La motion est retirée par ses auteurs.

43. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

44. Interpellations.

Néant.

45. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 19 h 5. Je vous propose de reprendre la séance à 20 h 40. Je vous souhaite un bon appétit. A tout à l'heure.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1742
2. Communications du Conseil municipal	1742
3. Questions orales	1747
4. Pétitions.	1768
5. Motion du 23 novembre 2011 de M. Pascal Spuhler, M ^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Récompensons nos jeunes talents artistiques» (M-985)	1769
6. Motion du 23 novembre 2011 de M. Pascal Spuhler, M ^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Récompensons nos jeunes talents sportifs» (M-986)	1771
7. Motion du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Luc Broch, Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado et Olga Baranova: «Agences de notation contre démocratie» (M-987)	1772
8. Motion du 17 janvier 2012 de MM. Pascal Spuhler, M ^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Politique d'engagement du personnel Ville de Genève» (M-990)	1773
9. Motion du 17 janvier 2012 de M ^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Pour se promener en voyant ses pieds (éclairage et sécurité en ville de Geneve)» (M-995)	1774

10. Motion du 22 février 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Michel Chevrolet, Christian Zaugg, Morten Gisselbaek, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie Chappuis et Vera Figurek: «Réalisation de l'initiative sur la mobilité douce: un plan d'action!» (M-1002)..... 1775
11. Motion du 21 mars 2012 de M^{mes} Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Virginie Studemann, Olga Baranova, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Pour quand l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque?» (M-1003)..... 1776
12. Motion du 21 mars 2012 de MM. Stefan Kristensen, Sylvain Thévoz, Pascal Holenweg, Julien Cart, M^{mes} Vera Figurek et Virginie Studemann: «Pour une politique globale de soutien au livre» (M-1007) .. 1777
13. Motion du 21 mars 2012 de MM. Yves de Matteis, Alexandre Wisard, Michel Chevrolet, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Sylvain Clavel, Grégoire Carasso, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek et Maria Pérez: «Plaine de Plainpalais: court de tennis géant ou espace de convivialité privilégié?» (M-1008) 1778
14. Motion du 21 mars 2012 de MM. Christian Zaugg, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, M^{mes} Salika Wenger, Marie Gobits et Sylvain Thévoz: «Soutien au sport amateur» (M-1009) 1779
15. Motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Christo Ivanov, Claude Jeanret, Luc Broch, M^{mes} Marie Chappuis et Vera Figurek: «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!» (M-1010) . 1780
16. Résolution du 21 mars 2012 de M^{me} Maria Vittoria Romano et M. Alberto Velasco: «H&M vient-il marcher sur les plates-bandes du caritatif local?» (R-154)..... 1780
17. Projet de délibération du 21 mars 2012 de M. Pascal Holenweg et M^{me} Vera Figurek: «Modification du règlement: ajout d'un article «Nouveau vote» (PRD-35) 1781

18. Projet de délibération du 21 mars 2012 de M^{mes} Olga Baranova, Virginie Studemann et M. Pascal Holenweg: «Nouvel article 134 bis: «Remboursement des frais liés au mandat de conseiller municipal et de conseillère municipale ayant des personnes à charge» (PRD-37) . 1782
19. Motion du 18 avril 2012 de MM. Guy Dossan, Michel Chevolet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet et Fabienne Aubry Conne: «Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?» (M-1016) 1783
20. Motion du 18 avril 2012 de MM. Adrien Genecand, Rémy Burri, Alexis Barbey, Gary Bennaim, Olivier Fiumelli, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, Guy Dossan, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Sophie Courvoisier et Michèle Roulet: «Rendons la place Emile-Guyénot aux habitants!» (M-1017) 1784
21. Motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Anne Moratti, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Nicole Valiquer Greccuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Silvia Machado, Annina Pfund, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Pérez, Maria Casares, Brigitte Studer, MM. Yves de Matteis, Alain de Kalbermatten, Alexis Barbey, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler et Luc Broch: «Structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance» (M-1018) 1785
22. Motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Danièle Magnin, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Nicole Valiquer Greccuccio, Vera Figurek, MM. Jean-Paul Guisan, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Michel Chevolet, Pascal Spuhler et Alberto Velasco: «Les Mouettes, c'est chouette» (M-1020) 1786
23. Motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Julide Turgut Bandelier, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek, MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Pierre Gauthier, Pierre Vanek et Pierre Rumo: «Opérations de ramassage visant les Roms: stop!» (M-1021) 1788

24. Motion du 9 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck, M^{me} Marie-Pierre Theubet, MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten et Jean-Charles Lathion: «Pour un réel soutien de la Ville au maintien de cinémas indépendants de quartier» (M-1025) 1789
25. Motion du 9 mai 2012 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Christian Zaugg et M^{me} Sophie Courvoisier: «Pour que Genève redevienne une ville étape du Tour de France» (M-1027) 1790
26. Motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Brigitte Studer, Vera Figurek, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandra Golay, MM. Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Crèches de nuit: pourquoi attendre encore cinq ans?» (M-1028) 1791
27. Résolution du 8 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gauthier et M^{me} Vera Figurek: «Mettons tout en œuvre afin que la crèche de Merck Serono soit sauvée» (R-159) 1791
28. Projet de délibération du 8 mai 2012 de MM. Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros et Pascal Spuhler: «La Ville de Genève et les TPG s'engagent pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève» (PRD-39) 1792
29. Projet de délibération du 9 mai 2012 de MM. Tobias Schnebli, Pierre Vanek, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Pierre Rumo, M^{mes} Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Maria Casares, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Stefan Kristensen, M^{mes} Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio, M. Julien Cart, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et Julide Turgut Bandelier: «Règlement de soutien aux activités citoyennes sur le domaine public» (PRD-41) 1793
30. Motion du 6 juin 2012 de MM. Jean-Paul Guisan, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stefan Kristensen, Julien Cart, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Lionel Ricou,

- Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler et M^{me} Danièle Magnin: «Ars genevensis et helvetica magnifica» (M-1032) 1795
31. Motion du 6 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Stefan Kristensen, Luc Broch, Alberto Velasco, M^{mes} Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne, MM. Sylvain Clavel, Alain de Kalbermatten, Christo Ivanov et Jean-Philippe Haas: «Pour une administration municipale éveillée à la nuit» (M-1033)..... 1796
32. Motion du 6 juin 2012 de M^{mes} Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Mireille Luiset, MM. Mathias Buschbeck, Morten Gisselbaek et Sylvain Clavel: «Guerilla jardinière en ville: laissons la population verdir les espaces publics» (M-1034)..... 1797
33. Motion du 6 juin 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, MM. Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Quid d'une artothèque genevoise?» (M-1035) 1798
34. Motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, M^{mes} Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets» (M-1036) 1800
35. Résolution du 6 juin 2012 de M^{mes} Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso et Sylvain Thévoz: «Pour ne plus occulter, par omission, le citoyen de Genève» (R-161)..... 1801
36. Projet de délibération du 6 juin 2012 de M. Pascal Holenweg: «Modification de l'article 36 du règlement du Conseil municipal «Ordre du jour» (PRD-46)..... 1802
37. Projet de délibération du 6 juin 2012 de M^{me} Sarah Klopmann, MM. Guillaume Käser, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Laurent Leisi: «Exonérons les plantes vivantes!» (PRD-47)..... 1803

38. Motion du 26 juin 2012 de M^{mes} Olga Baranova, Silvia Machado, MM. Stefan Kristensen, Luc Broch, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Des grillades pour toutes et tous, sans privilèges!» (M-1038) 1806
39. Projet de délibération du 9 octobre 2012 de MM. Alberto Velasco, Gary Bennaim, Eric Bertinat, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Olivier Fiumelli, Jean-Charles Lathion, Denis Menoud, Pascal Rubeli, Daniel Sormanni, Pierre Vanek, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Martine Sumi, Marie-Pierre Theubet et Salika Wenger: «Modification du RCM: vote en plénière des objets tels qu'amendés en commission» (PRD-50). 1808
40. Projet de délibération du 9 octobre 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pensions de retraite des conseillers administratifs» (PRD-51) . 1811
41. Motion du 9 octobre 2012 de M^{mes} Danièle Magnin, Mireille Luiset, MM. Daniel Sormanni, Denis Menoud, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Jean-François Caruso et Jean-Philippe Haas: «Vite, une nouvelle convention sur le subventionnement des artères municipales» (M-1047) . . . 1821
42. Motion du 18 avril 2012 de MM. Denis Menoud, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, M^{mes} Danièle Magnin et Mireille Luiset: «Délinquants algériens multirécidivistes en prison: à leur gouvernement de payer» (M-1019) 1822
43. Propositions des conseillers municipaux 1823
44. Interpellations 1823
45. Questions écrites 1823

Le mémorialiste:
Ramzi Touma